



Formation des formateurs

« Transition d'une pêche artisanale à une pêche semi-industrielle : atouts et risques de l'écosystème juridique, fiscal et économique »

Tour de table

Nom et prénom

Fonction

Pays

Remplir la feuille de présence

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfMyXRXwA-J7rdsaA7VcLkj6_tmVyyRL6dvLK_28hCvMZpaPQ/viewform?usp=preview

Attentes ?

Quelles sont vos attentes par rapport à cette formation?

Durée de la formation : 2 demi-journées
27 et 28 janvier 2025

Objectifs de la formation :

- Clarifier les concepts et les modèles économiques (pêche artisanale et semi-industrielle)
- Maîtriser les formalités et anticiper les enjeux auquel est confronté la transition

Pré-test

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdEanATQ5MFnxAPiQcJ6iSFnR3eFG4t5Rn4iult04G6JKDzMg/viewform>



Pré-test formation des formateurs " « Transition d'une pêche artisanale à une pêche semi-industrielle : atouts et risques de l'écosystème juridique, fiscal et économique » "

Attention : il s'agit d'un questionnaire à choix multiples avec de nombreuses possibilités de réponses

chikhaom@gmail.com [Changer de compte](#)



Non partagé

* Indique une question obligatoire

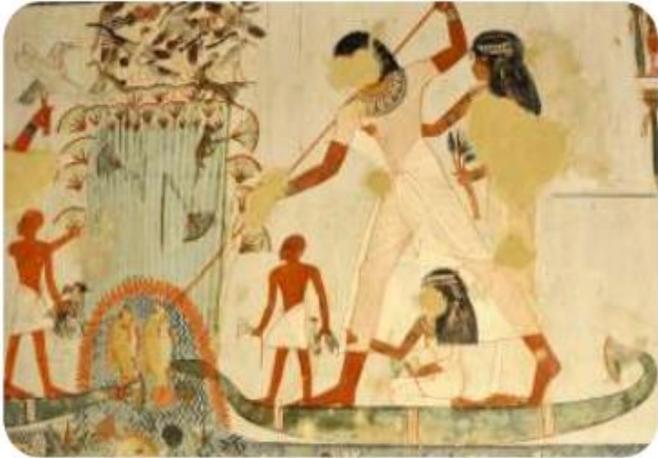




Situation mondiale de la pêche et de l'aquaculture

Historique

Depuis les temps les plus reculés, les océans, les lacs et les cours d'eau sont une source importante d'aliments, la pêche assurant des emplois et d'autres avantages économiques à l'humanité.



Toutefois, avec l'enrichissement des connaissances et le développement dynamique du secteur des pêches et de l'aquaculture, l'humanité commence à comprendre que les ressources aquatiques, certes renouvelables, ne sont pas infinies et doivent être gérées à bon escient si l'on veut maintenir leur contribution au bien-être nutritionnel, économique et social de la population croissante de la planète.

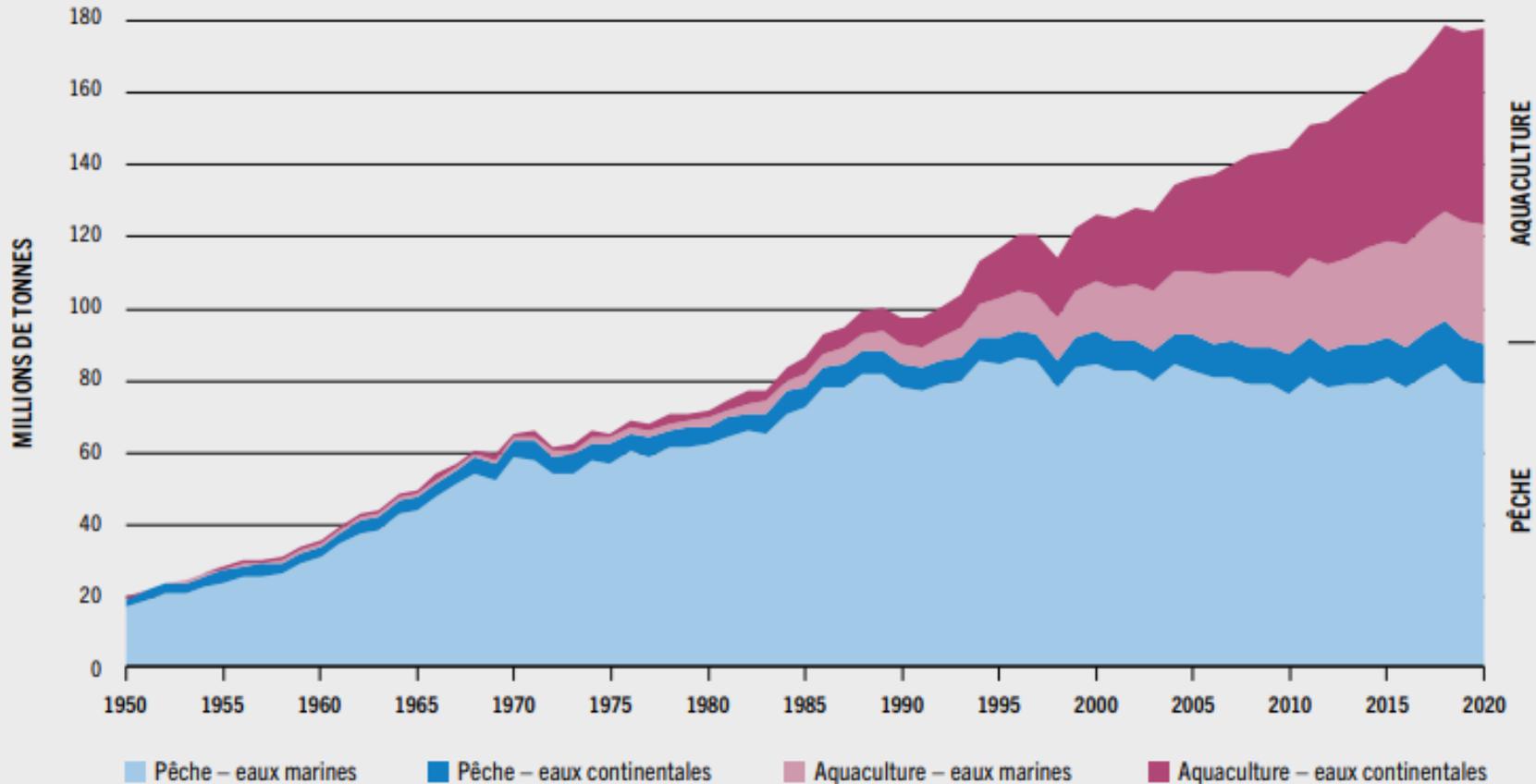
Situation mondiale de la pêche et de l'aquaculture

TABLEAU 1 LA PÊCHE ET L'AQUACULTURE DANS LE MONDE: PRODUCTION, UTILISATION ET COMMERCE¹

	Années 1990	Années 2000	Années 2010	2018	2019	2020
	Moyenne par an					
	(en millions de tonnes, poids vif)					
PRODUCTION						
Pêche:						
Continentale	7,1	9,3	11,3	12,0	12,1	11,5
Marine	81,9	81,6	79,8	84,5	80,1	78,8
Total – pêches	88,9	90,9	91,0	96,5	92,2	90,3
Aquaculture:						
Continentale	12,6	25,6	44,7	51,6	53,3	54,4
Marine	9,2	17,9	26,8	30,9	31,9	33,1
Total – aquaculture	21,8	43,4	71,5	82,5	85,2	87,5
Total – pêche et aquaculture au niveau mondial	110,7	134,3	162,6	178,9	177,4	177,8
UTILISATION²						
Consommation humaine	81,6	109,3	143,2	156,8	158,1	157,4
Usages non alimentaires	29,1	25,0	19,3	22,2	19,3	20,4
Population (en milliards de personnes) ³	5,7	6,5	7,3	7,6	7,7	7,8
Consommation apparente par habitant (kg)	14,3	16,8	19,5	20,5	20,5	20,2
COMMERCE						
Exportations, en volume	39,6	51,6	61,4	66,8	66,6	59,8
<i>Part des exportations dans la production totale</i>	35,8%	38,5%	37,7%	37,3%	37,5%	33,7%
Exportations, en valeur (milliards d'USD)	46,6	76,4	141,8	165,3	161,8	150,5

Situation mondiale de la pêche et de l'aquaculture

FIGURE 1 PRODUCTION HALIEUTIQUE ET AQUACOLE MONDIALE



NOTES: Sont exclus les mammifères aquatiques, les crocodiles, les alligators, les caïmans et les algues. Les données sont exprimées en équivalent de poids vif.

SOURCE: FAO.

Source :

<https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/4e4804ef-5128-4f5e-a18b-9c0ea441c957/content>

Situation mondiale de la pêche et de l'aquaculture

Aperçu des conclusions du rapport «Porter un nouvel éclairage sur les captures non visibles» (étude IHH)

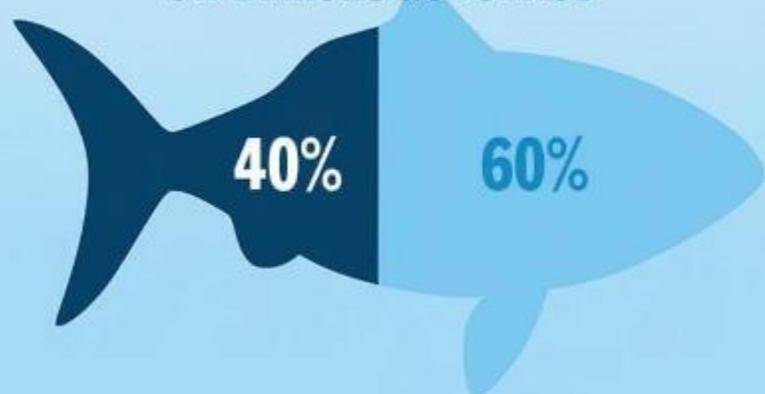
14

VIE
AQUATIQUE



**Capture/récolte – produits alimentaires
d'origine aquatique**

Production totale de la pêche de capture mondiale:
92 millions de tonnes¹



Pêche artisanale

37 millions de tonnes

Pêche industrielle

55 millions de tonnes

**Contribution aux moyens d'existence
et à l'emploi**

8

TRAVAIL DÉCENT
ET CROISSANCE
ÉCONOMIQUE



492 millions de personnes

dépendent au moins partiellement de la pêche artisanale²



**60 millions
de personnes**
travaillent dans la
pêche artisanale



53 millions
pratiquent la pêche
de subsistance



379 millions
de membres des
ménages

77 milliards d'USD³

de recettes tirées de la première vente des captures de la pêche artisanale⁴

Situation mondiale de la pêche et de l'aquaculture

10 INÉGALITÉS RÉDUITES **Gouvernance conjointe**

de 424 organisations d'artisans pêcheurs:

99 % ont des objectifs en matière de captures et de gestion durable des pêches⁵

60 % ont des objectifs en matière de bien-être des personnes⁵



Reconnaissance des contributions des femmes



45 millions de femmes

travaillent dans le secteur de la pêche artisanale^{2, 6}



4 personnes sur 10 dans le secteur de la pêche artisanale sont des femmes

2 FAIM «ZÉRO» **Apports nutritionnels essentiels**

Le poisson est un aliment riche en micronutriments



Les petits poissons sont particulièrement nutritifs

Les débarquements de la pêche artisanale⁷ pourraient fournir:

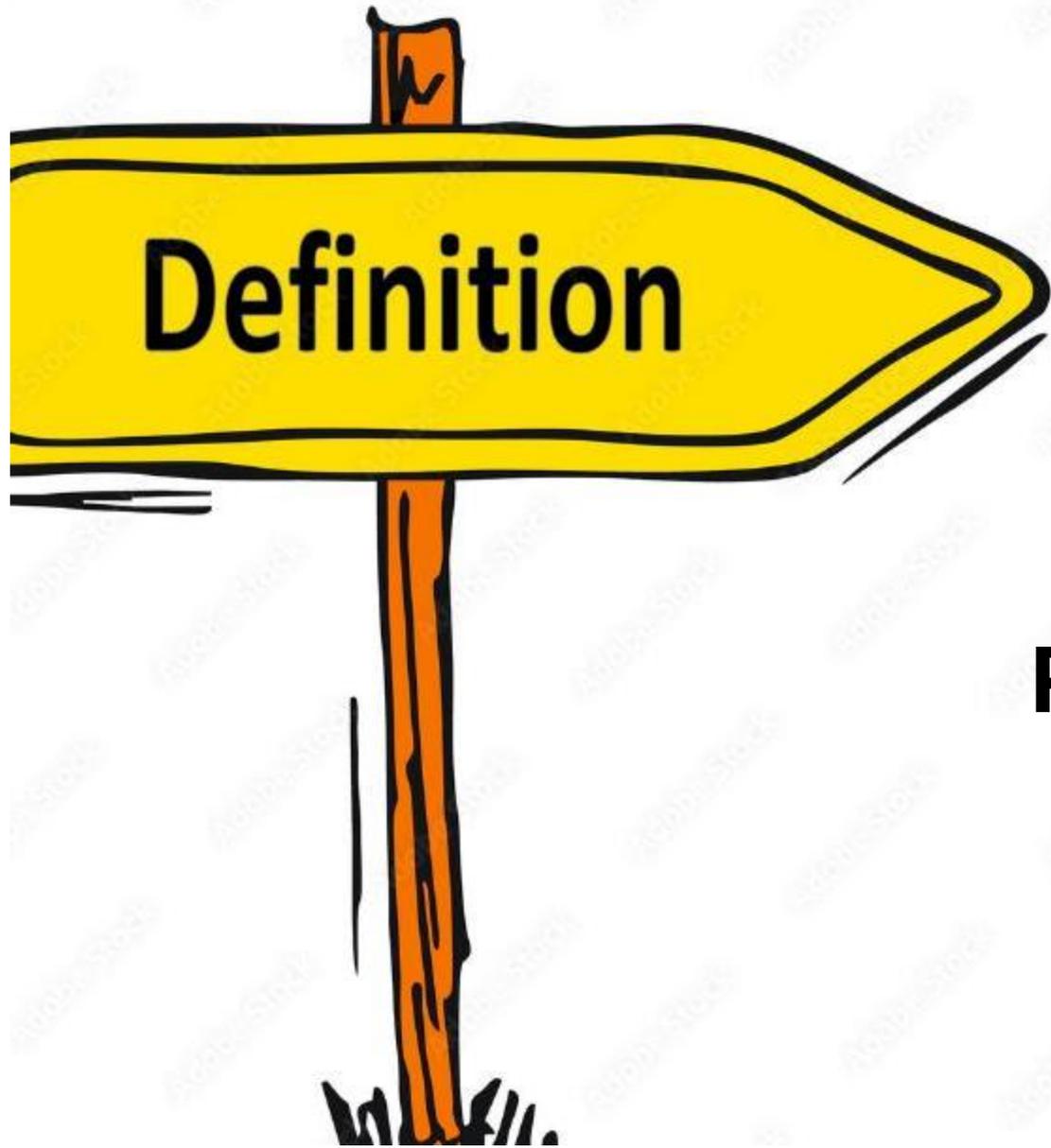
50 % de l'apport nutritionnel recommandé en acides gras oméga 3 à

987 millions de femmes⁸



plus de 20 % de l'apport nutritionnel recommandé en calcium, sélénium et zinc à

477 millions de femmes⁸

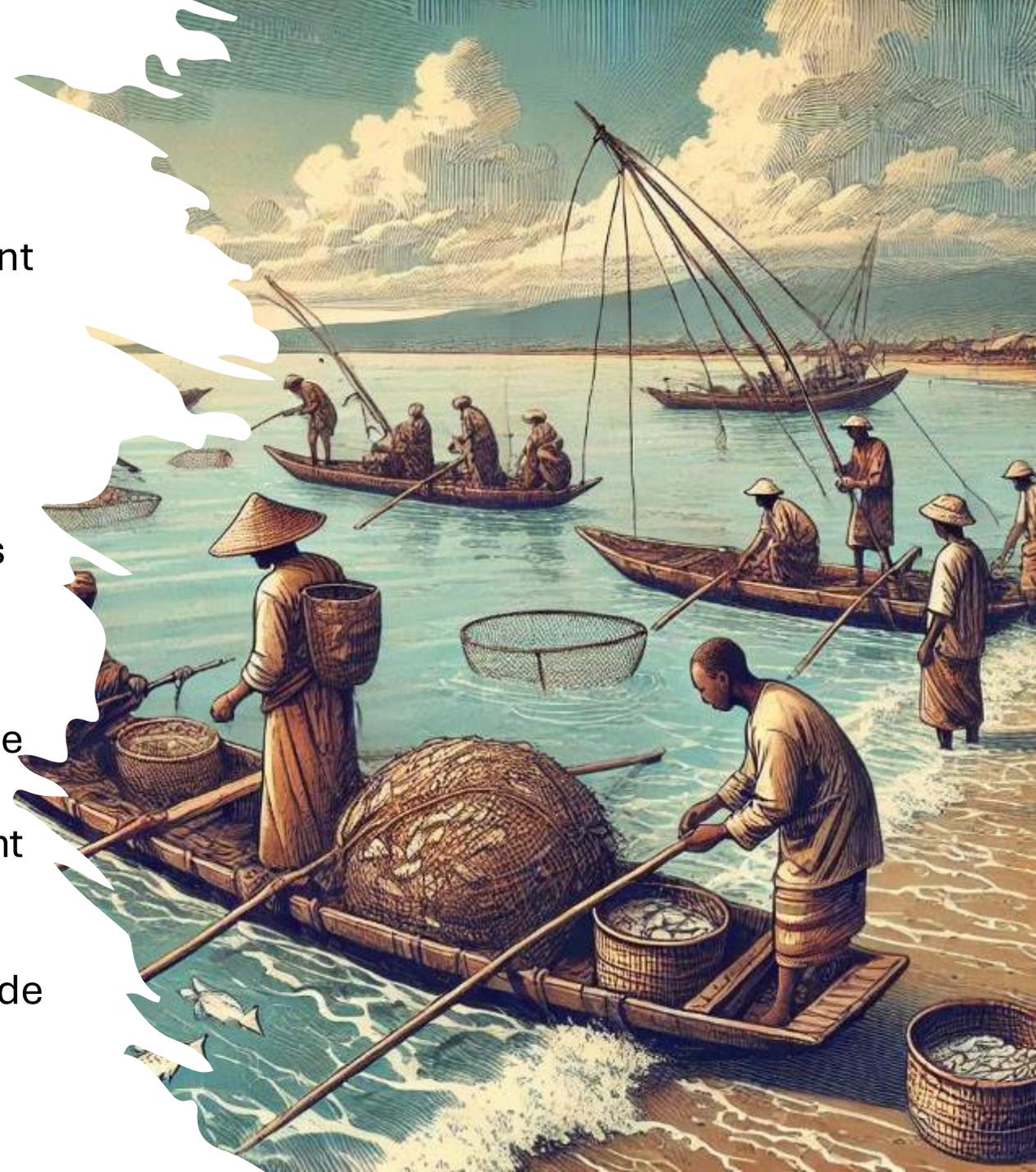


Pêche artisanale
Pêche semi-industrielle

La **pêche artisanale** est une activité de pêche à petite échelle pratiquée par des individus ou des communautés locales, souvent à des fins de subsistance ou pour la vente sur les marchés locaux. Elle se caractérise par :

- **L'utilisation d'embarcations de petite taille**, souvent non motorisées ou dotées de moteurs de faible puissance.
- **Des techniques traditionnelles** telles que les filets maillants, les palangres, les casiers et la pêche à la ligne.
- **Une exploitation proche des côtes**, dans des zones peu profondes, généralement sur le plateau continental.
- **Un faible impact environnemental**, avec des méthodes de pêche sélectives et une pression limitée sur les ressources halieutiques.
- **Un rôle socio-économique essentiel**, en fournissant des emplois et une source de protéines aux populations locales.

La pêche artisanale est souvent familiale et transmise de génération en génération, jouant un rôle clé dans la sécurité alimentaire et la préservation des savoirs traditionnels liés aux écosystèmes marins.





La pêche semi-industrielle représente un niveau intermédiaire entre la pêche artisanale et la pêche industrielle, intégrant des technologies plus avancées tout en conservant une certaine proximité avec les méthodes traditionnelles. Elle se caractérise par :

- L'utilisation d'embarcations de **taille moyenne**, équipées de moteurs puissants et de dispositifs modernes tels que les sonars, les GPS et les équipements de stockage frigorifique.
- L'exploitation de zones de pêche plus éloignées des côtes, souvent au-delà de la limite des 12 milles nautiques, permettant d'accéder à des ressources plus diversifiées et en plus grande quantité.
- Des **sorties en mer prolongées**, pouvant aller de plusieurs jours à plusieurs semaines, afin d'optimiser les captures et d'assurer une meilleure rentabilité.
- L'utilisation de **techniques de pêche plus performantes**, comme le chalutage, la senne tournante ou encore la palangre mécanisée, qui permettent de cibler des espèces spécifiques tout en augmentant le rendement.
- Une **meilleure capacité de conservation du poisson à bord** grâce à l'intégration de chambres frigorifiques, permettant de maintenir la qualité des captures sur des périodes prolongées et de répondre aux exigences des marchés d'exportation.
- Un rôle économique important, favorisant l'intégration des produits de la mer dans les circuits nationaux et internationaux, avec une commercialisation plus structurée et répondant aux normes de qualité et de traçabilité.

La pêche semi-industrielle implique souvent une organisation plus formelle, avec des entreprises de pêche ou des coopératives gérant les opérations, nécessitant des investissements significatifs en infrastructures et en logistique. Bien qu'elle offre des opportunités économiques accrues, elle soulève également des défis en matière de durabilité des ressources, de gestion des quotas de pêche et de régulation des impacts environnementaux.

Classification des Types de Pêche

- Aperçu des différents types de pêche classifiés selon divers critères réglementaires et professionnels.



Exemple français

- • Petite pêche : Marées inférieures à 24 heures
 - • Pêche côtière : Marées entre 24 et 96 heures
 - • Pêche au large : Marées supérieures à 96 heures
 - • Grande pêche : Jauge brute \geq 150 tonneaux, marées $>$ 20 jours
-

- Pêche côtière : Zone des 12 miles, 2 à 3 personnes, sorties de 1 à 4 jours
- Pêche au large : En dehors des 12 miles, 4 à 10 jours, 6 à 7 personnes
- Pêche mixte : Cumul des deux, 13% des navires, 20% des apports en valeur

Classification selon la durée et le produit débarqué

- Petite pêche : Sorties < 24 heures, bateaux < 12m, poisson frais
- Grande pêche : Sorties > 20 jours, haute mer, poisson congelé ou transformé

Classification selon la taille du bateau et le statut du patron

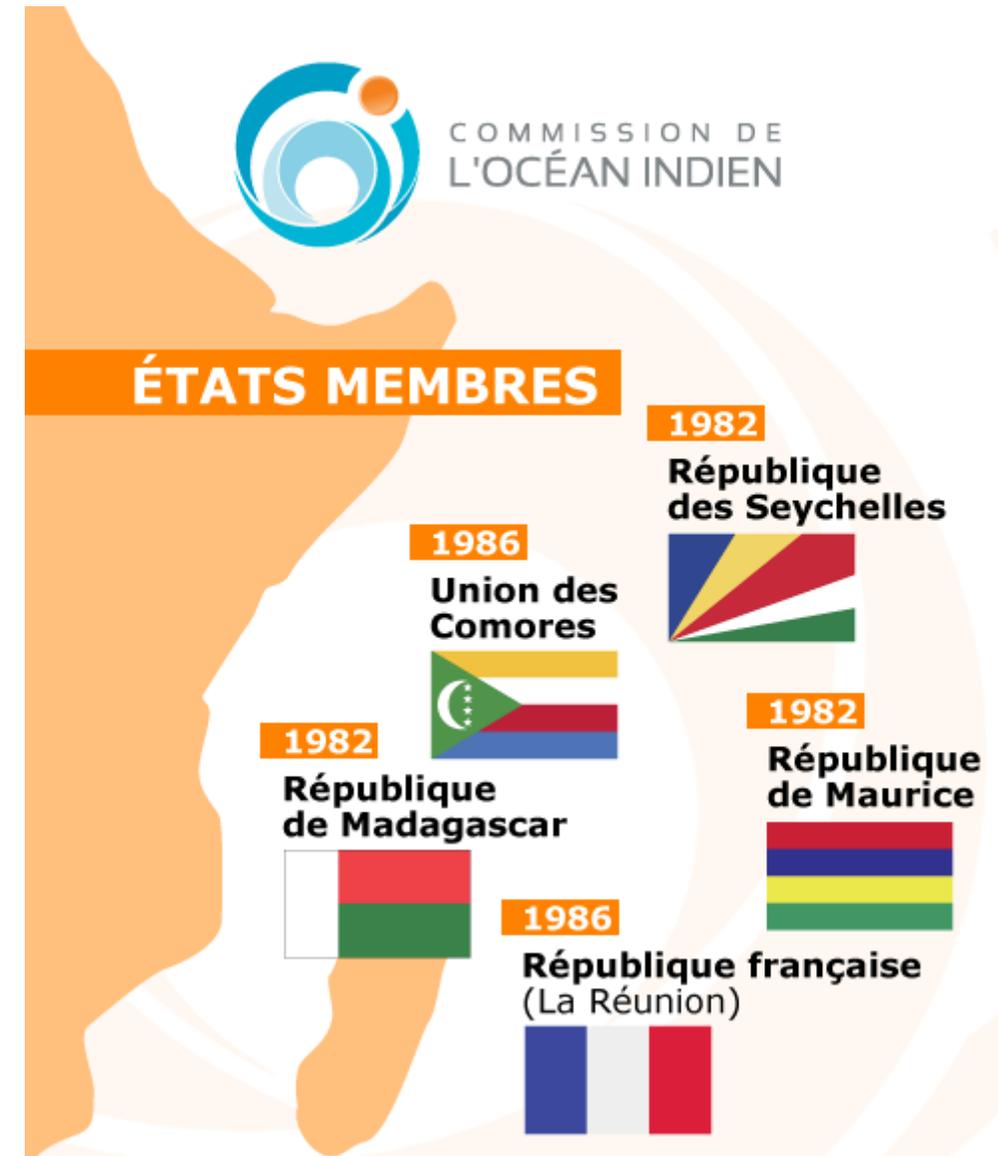
- • Pêche artisanale : Bateaux entre 12 et 16 m, patron propriétaire
- • Pêche semi-industrielle : Bateaux 16 à 33 m, patron propriétaire ou salarié
- • Pêche industrielle : Chalutiers > 33 m, patron salarié

Conclusion

- La classification de la pêche repose sur divers critères adaptés aux besoins administratifs et professionnels.
- L'importance de l'adoption de classifications flexibles pour une meilleure gestion des ressources halieutiques.

Pêche et aquaculture dans l'espace COI

- Le secteur des pêches et de l'aquaculture joue un rôle crucial dans le développement économique des pays membres de la COI. Cependant, le manque de données précises et complètes sur les performances socio-économiques du secteur limite sa reconnaissance et l'allocation des ressources publiques nécessaires à son développement optimal. Les politiques d'économie bleue, qui visent à intégrer les ressources marines dans une stratégie de croissance durable, ne prennent pas suffisamment en compte les besoins spécifiques de ce secteur, en raison d'un déficit d'informations fiables.



Performance économique du secteur

- Le secteur génère un chiffre d'affaires annuel de **1,71 milliard d'euros**, avec une contribution au PIB cumulée de la COI d'environ **2,9 %**, représentant une valeur ajoutée directe de **901,7 millions d'euros**. Il existe cependant des disparités significatives entre les pays en fonction de la structure de leurs économies et de l'importance de la pêche dans celles-ci.
- Les exportations de produits de la mer s'élèvent à environ **810 millions d'euros par an**, avec un excédent commercial de **331 millions d'euros**, démontrant l'importance du secteur dans le commerce extérieur. Cependant, l'analyse révèle que la pêche étrangère représente près d'un tiers des captures totales, ce qui soulève des préoccupations en matière de gestion durable des ressources.

Distribution de la flotte de pêche dans l'espace COI

Les unités domestiques de pêche et d'aquaculture dans l'espace COI

	Unités de pêche			Unités aquacoles	
	PI+PSI	PAM	PANM	Petite	Indus.
COM	4	2 070	4 100	0	0
MAD	55	352	48 482	2 700	4
MAU	34	1 400	500	21	3
RUN	20	199	0	0	20
SEY	39	417	0	0	1
COI	152	4 438	53 082	2 721	28

(PI : pêche industrielle ; PSI : pêche semi-industrielle ; PAM : pêche artisanale motorisée ; PANM : pêche artisanale non-motorisée) Quelques éléments de méthodologie

Exercice de groupe

- Sur un tableau Excel dresser les éléments suivants par pays

N°	Questions ?	Réponses
1	Références trouvées sur la pêche ? Quel cadre juridique (Loi , décret ,...etc)	
2	comment est défini la pêche dans la réglementation de votre pays ?	
3	Quels sont les types de pêche mentionnée dans la réglementation ? Veuillez mettre une liste	
4	comment est caractérisé chaque type de pêche dans la réglementation (pêche artisanale , pêche semi-industrielle ,etc)	
5	Quels sont les procédures pour l'obtention de la licence de pêche, carte pêcheur ?	
6	Quels sont les mesures de gestions des ressources halieutiques (zones fermés interdite à la pêche , periode de pêche , engins de pêche interdit , taille des poissonsetc)	

Accès à la loi de pêche dans votre pays voir les liens sur le chat :

Madagascar : <https://drive.google.com/drive/folders/1U8biKKUOqaUzABRWTDYCJyLJ0lrZuu3i?usp=sharing>

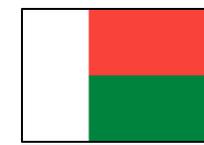
Comores : <https://drive.google.com/drive/folders/1UlgGTrf9xdLZjHnQLiBkAfogH-62XQGi?usp=sharing>

Seychelles : <https://drive.google.com/drive/folders/1VQ1ACuRP2g2N8GNFBNu6dD3ph3NND3-Z?usp=sharing>

Maurice : https://drive.google.com/drive/folders/1VUfmSAdHliHuWm65JOeL9d2ERtT3B4yG?usp=drive_link



Résultat exercice de groupe Madagascar



Questions ?	Réponses
Références trouvées sur la pêche ? Quel cadre juridique (Loi , décret ,...etc)	REFERENCES JURIDIQUES : Les principales lois sont l' Ordonnance n° 93-022 (1993) et la Loi n° 2015-053 (Code de la pêche et de l'aquaculture), qui encadrent la gestion des ressources halieutiques, la qualité des produits et les bonnes pratiques en matière de pêche.
comment est défini la pêche dans la réglementation de votre pays ?	DEFINITION DE LA PECHE : La pêche est l'activité de capturer des ressources halieutiques, que ce soit en mer ou en eau douce, à des fins commerciales ou non commerciales.
Quels sont les types de pêche mentionnée dans la réglementation ? Veuillez mettre une liste	Pêche artisanale, continentale, industrielle, maritime et la haute mer, petit pêche, pêche récréative, pêche scientifique, pêche de subsistance, pêche sportive
comment est caractérisé chaque type de pêche dans la réglementation (pêche artisanale , pêche semi-industrielle ,etc)	<ul style="list-style-type: none">• Pêche artisanale : Activité de pêche utilisant des navires pontés ou non-pontés, dont la puissance totale du moteur est comprise entre 15 CV et 50 CV maximum.• Pêche semi-industrielle : Moyens plus modernes, visant des marchés locaux ou d'exportation.• Pêche industrielle : Activité de pêche utilisant des navires motorisés dont la puissance totale du moteur dépasse 50 CV.• Pêche continentale : Toute activité de pêche pratiquée dans les eaux continentales relevant du domaine public de l'Etat.• Pêche traditionnelle : avec des pirogues en fibre ou non (en farafatse), utilise ou non de moteur (c'est-à-dire moins de 15 CV).

Quels sont les procédures pour l'obtention de la licence de pêche, carte pêcheur ?

PROCEDURES D'OBTENTION DE LA LICENCE DE PECHE :

Demande de licence de pêche à adresser à M. le Ministre (Responsable : Opérateur)

Traitement du dossier Responsable : Direction de la Pêche (DP)

Avis de non infraction du navire Responsable : Centre des surveillances de Pêche (CSP)

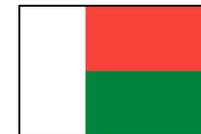
Paiement des droits et redevances Responsable : Opérateur

Etablissement du projet de licence de pêche Responsable : DP

Approbation de la licence de pêche (voie hiérarchique : Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture (DGPA), Secrétaire Générale (SG)

Signature de la licence par le Ministre en Charge de la Pêche Responsable : M. MPEB

Licence de pêche valide



Documents et pièces à fournir :

Formulaire de demande de Licence rempli (Appendice du protocole d'accord)

Preuves de paiement des droits et redevances

Photos du navire

Fiche d'enregistrement et de localisation d'un navire par satellite (Appendice du protocole d'accord)

Copie du permis de navigation valide du navire avec ses caractéristiques officielles (délivré par APMF pour navires malagasy)

Acte de naturalisation du navire (délivré par APMF pour les navires malagasy)

Certificat de conformité du navire et des engins de pêche (délivré par le CSP pour les navires de pêche malagasy)

Certificat de nationalité du navire (délivré par l'autorité compétente de l'Etat de pavillon du navire étranger)

Autorisation de pêche en eau lointaine (délivrée par l'autorité compétente de l'Etat de pavillon du navire étranger)

Quels sont les mesures de gestions des ressources halieutiques (zones fermés interdite à la pêche , periode de pêche , engins de pêche interdit , taille des poissonsetc)

- **Zones fermées et périodes de pêche** pour protéger les stocks.
- **Engins de pêche interdits** (comme les filets de petites mailles (plus de 4cm) ou les explosifs (MANAMAMO), senne de plage ou BEKOBO).
- **Taille minimale des poissons** pour préserver les espèces.
- **Quotas de pêche** pour limiter les captures et maintenir les populations de poissons.

Résultat exercice de groupe Maurice



1. Références trouvées sur la pêche ? Quel cadre juridique (Loi , décret ,...etc)

Le document "act 2007.pdf" fournit des informations détaillées sur la pêche et son cadre juridique à travers la "**Fisheries and Marine Resources Act 2007**"¹.... Cette loi englobe divers aspects de la gestion, de la conservation et de la protection des ressources halieutiques et des écosystèmes marins p2.

Voici les principaux éléments du cadre juridique relatif à la pêche, tels qu'ils sont présentés dans le document:

Gestion des Pêches et Administration (Partie II):

- La loi prévoit la mise en place de **Comités Consultatifs** pour discuter et donner des avis sur les politiques relatives à la pêche, aux ressources marines, à l'aquaculture et à la conservation marine p3.
- Elle établit des **Aires Marines Protégées**⁴, qui peuvent être désignées comme réserves de pêche, parcs marins ou réserves marines p5.
- Un **Fonds pour les Aires Marines Protégées** est créé pour la gestion financière de ces zones p5.
- La loi exige la tenue d'un **registre des bateaux de pêche** et des navires de pêche p6....

Pisciculture (Partie III):

- L'exploitation d'une ferme piscicole nécessite une **autorisation écrite** du Secrétaire Permanent⁸.
- La loi régit également la **pêche dans les fermes piscicoles**⁹... et la gestion des **épidémies**¹⁰....

Contrôle des Activités de Pêche (Partie IV):

- Les pêcheurs doivent être **enregistrés** auprès du Secrétaire Permanent¹².
- La loi interdit certaines **méthodes et engins de pêche**, comme l'utilisation de substances toxiques ou d'explosifs¹³....
- La **pêche sous-marine** est interdite sans autorisation¹⁵.
- Des **périodes de fermeture** pour certains types de pêche sont établies¹⁶.
- L'utilisation de **dispositifs de concentration de poissons** nécessite également une autorisation¹⁷.
- La loi vise la **protection des poissons**, interdisant la pêche de poissons de taille inférieure à la limite, de crabes ou de homards en état de reproduction et de tortues marines¹⁸.
- La **vente et la possession de poisson** sont réglementées¹⁹..., interdisant les poissons toxiques, les poissons impropres à la consommation et d'autres espèces protégées¹⁹....
- La **pêche à l'aide de lumière artificielle** est contrôlée²¹....
- Il est interdit d'utiliser un filet dans un passage, ou de placer un objet qui risque de causer une obstruction à la navigation²²....
- La loi établit des **stations de débarquement de poisson**²³.
- La **vente de poisson** est soumise à la détention d'une licence de poissonnier, à l'exception des pêcheurs vendant leur poisson dans les stations de débarquement²⁴.



Importation, Exportation et Fabrication (Partie V):

- L'importation de poisson, de produits de poisson et de poissons vivants est soumise à des **permis**²⁵....
- L'exportation de poisson et de produits de poisson nécessite un **permis**²⁸.
- La fabrication, l'importation, la vente et la fourniture d'engins de pêche sont soumises à une **licence**²⁸.
- L'importation et la construction de bateaux de pêche et de navires de pêche nécessitent une **approbation écrite**²⁹....

Licences (Partie VI):

- La loi régit les **licences d'engins de pêche**³⁰..., en précisant les types d'engins nécessitant une licence³² et les limites du nombre de licences³³.
- Elle établit les conditions d'application et les devoirs des titulaires de licences³⁴....
- Les **licences pour les bateaux et navires de pêche étrangers** sont également réglementées, nécessitant un accord avec l'État d'enregistrement du navire³⁶....
- Les **licences pour les bateaux et navires de pêche mauriciens** sont également soumises à des règles³⁹....
- Les conditions et la validité des licences sont détaillées⁴²....

Obligations Relatives aux Bateaux et Navires de Pêche (Partie VII):

- La loi fixe les règles relatives au **transbordement** de poisson⁴⁴.
- Elle impose des **marques d'identification** pour les bateaux et navires de pêche⁴⁵.
- Les **obligations de déclaration** sont établies pour les bateaux et navires de pêche⁴⁶.
- L'enregistrement des bateaux de pêche mauriciens est obligatoire⁴⁷.
- Les conditions d'enregistrement, l'annulation de l'enregistrement, le transfert et la modification de bateaux sont également encadrés par la loi⁴⁸....
- La loi fixe les règles relatives au débarquement des prises⁵⁵, au mouillage des bateaux et à la gestion des bateaux abandonnés⁵⁶....
- Des conditions spécifiques sont établies pour le **départ** et l'**arrivée** des bateaux et navires de pêche mauriciens⁶¹....
- La loi régit le **stockage** des engins de pêche pour les bateaux étrangers⁶⁵, ainsi que leur entrée et sortie des zones maritimes⁶⁶ et l'entrée dans un port mauricien⁶⁶....

Application de la Loi (Partie VIII):



- La loi prévoit des **mandats de perquisition** pour les agents de contrôle des pêches⁶⁷....
- Les propriétaires d'engins utilisés dans la commission d'infractions sont tenus responsables⁶⁸....
- La loi définit les procédures d'inspection des bateaux étrangers et la mise en œuvre des mesures internationales de conservation et de gestion des pêches⁷⁰....
- Les agents de contrôle des pêches ont des pouvoirs de **perquisition, de saisie et d'arrestation**⁷²....
- La loi régit la **custodie** des articles saisis ou trouvés⁷⁹..., ainsi que la **libération des objets saisis** sous caution⁸¹... et la **disposition du poisson** saisi⁸²....
- La loi précise l'application de la "Public Officers Protection Act" et les modalités de **suspension et d'annulation des licences**⁸³....

Infractions et Sanctions (Partie IX):

- La loi prévoit des mesures de **protection de l'écosystème aquatique**⁸⁶.
- Les **infractions et les sanctions** sont définies⁸⁷....
- La loi permet également la **confiscation** des biens utilisés dans la commission d'infractions⁹⁰.
- Donner de **fausses informations** ou altérer des preuves est une infraction⁹⁰....

Dispositions Diverses (Partie X):

- La loi précise la **juridiction** des tribunaux pour les infractions à la loi⁹¹....
- Elle autorise le Ministre à émettre des **réglementations** pour la mise en œuvre de la loi⁹²....
- La loi permet également le **règlement à l'amiable** des infractions⁹⁹....
- Des **récompenses** peuvent être accordées pour la saisie de biens ou le recouvrement de pénalités¹⁰²....
- La loi reconnaît la **validité des preuves photographiques et des données transmises par les instruments de positionnement**¹⁰³....
- La loi abroge la "Fisheries and Marine Resources Act" précédente et prévoit des dispositions transitoires¹⁰⁹.

Des modifications sont apportées au "National Coast Guard Act"¹¹⁰....



- Définition de la pêche à Maurice

- La définition de la pêche dans cette loi mauricienne est très étendue, englobant toutes les activités liées à la capture, à la collecte, à la destruction et à la recherche de ressources aquatiques, ainsi qu'à l'utilisation de dispositifs de concentration de poissons¹. Cette approche globale permet de réglementer l'ensemble du processus de pêche, de la recherche à la capture, et de protéger plus efficacement les ressources marines

- « *fishing* » – (a) means –

- (i) catching; (ii) collecting; (iii) killing; or (iv) destroying;

- any fish by any method; and

- (b) includes –

- (i) searching for fish for the purpose of catching, collecting, killing or destroying the fish;

- (ii) placing, searching for or retrieving, a fish aggregating device;

- “fishing boat” means a boat used for fishing and fishing related activities but excludes a boat used for fishing as sport, water sport or for any other recreational purpose;

- “fishing vessel” means a vessel used for, or equipped to be used for, fishing or related activity, other than a fishing boat;”

comment est caractérisé chaque type de pêche dans la réglementation (pêche artisanale , pêche semi-industrielle ,etc)



La "Fisheries and Marine Resources Act 2007" de Maurice ne catégorise pas explicitement les types de pêche selon les termes "artisanale", "semi-industrielle", etc. Cependant, elle définit et réglemente différents types de pêche en fonction des engins utilisés, des zones de pêche et des objectifs, permettant ainsi de distinguer implicitement certaines pratiques¹. Voici les principaux types de pêche qui peuvent être identifiés à travers la réglementation, avec une description de leurs caractéristiques selon le texte :

- **Pêche à l'aide d'engins spécifiques** : La loi réglemente l'utilisation de plusieurs types d'engins de pêche, chacun avec ses propres spécifications².... Cela inclut:
 - **Filet maillant (gill net)** : Un filet de pêche d'une longueur maximale de 250 mètres et d'une largeur maximale de 2,5 mètres, avec des mailles carrées d'au moins 11 centimètres de côté lorsqu'elles sont étirées diagonalement².... Son utilisation est réglementée avec des périodes de fermeture et des horaires spécifiques⁶....
 - **Grand filet (large net)** : Un filet de pêche d'une longueur maximale de 500 mètres et d'une largeur maximale de 2,5 mètres, avec des mailles carrées d'au moins 9 centimètres de côté lorsqu'elles sont étirées diagonalement³.... Son utilisation est également soumise à des périodes de fermeture et des horaires spécifiques⁶....
 - **Filet canard (canard net)** : Un filet utilisé pour la capture des mulots, d'une longueur maximale de 100 mètres et d'une largeur maximale de 5 mètres, composé de plusieurs couches de filets avec des mailles d'au moins 9 cm de côté⁸.... Son utilisation est également réglementée par des périodes de fermeture et des horaires spécifiques⁶....
 - **Filet à poche (pocket net)** : Un filet utilisé en combinaison avec un grand filet, d'une longueur maximale de 15 mètres et d'une largeur maximale de 12 mètres, avec des bras de 10 mètres maximum et des mailles d'au moins 9 cm de côté¹⁰....
 - **Nasse (basket trap)** : Un piège à poisson, dont l'utilisation est réglementée avec une taille de maille minimale de 4 cm⁸.... Son utilisation ne nécessite pas de licence pour les pêcheurs enregistrés sous certaines conditions¹².
 - **Filet à crevette (shrimp net)** : Un filet en forme de sac pour attraper les crevettes, d'une surface maximale de 2 mètres carrés, avec un cercle de diamètre maximum de 50 cm, monté sur des manches ou avec des poids⁵.
 - **Engin pour appâts (bait gear)** : Un engin utilisé pour attraper des poissons destinés à servir d'appâts⁸....
- **Pêche sous-marine** : La pêche sous-marine, pratiquée avec l'utilisation d'un tuba, de palmes ou d'équipements similaires, est interdite sans autorisation écrite du Secrétaire Permanent, sauf pour des fins scientifiques ou la capture de poissons d'ornement⁶....
- **Pêche à l'aide de dispositifs de concentration de poissons (DCP)** : La loi réglemente l'utilisation de dispositifs placés dans l'eau pour attirer les poissons, ou d'objets flottants naturels auxquels des dispositifs de localisation sont fixés¹⁶.... Ces dispositifs nécessitent une autorisation du Secrétaire Permanent pour être placés dans les zones maritimes¹⁸.
- **Pêche en aquaculture** : La loi encadre l'aquaculture (l'élevage de poissons) dans des fermes piscicoles, des étangs, des réservoirs, des "barachois" ou des éclosiers¹⁶. La pêche dans ces installations est soumise à l'autorisation de l'exploitant de la ferme piscicole et du Secrétaire Permanent¹⁹....
- **Pêche avec lumière artificielle** : L'utilisation de lumière artificielle pour la pêche est interdite sans autorisation du Secrétaire Permanent²¹. Cependant, des exceptions existent pour certaines situations, comme la pêche dans une ferme piscicole, la capture de crabes pour l'élevage, ou la pêche aux crevettes et aux appâts²¹.... L'utilisation de bâtonnets lumineux attachés aux engins de pêche immergés est permise²².
- **Pêche récréative et sportive** : La loi exclut explicitement de la définition de la "pêche", l'utilisation de bateaux pour la pêche sportive, nautique ou à des fins récréatives²³. Toutefois, l'utilisation de certains engins peut nécessiter une licence¹².
- **Pêche par des pêcheurs enregistrés** : La loi prévoit l'enregistrement des pêcheurs et l'émission de documents d'identification comme des cartes d'enregistrement pour les pêcheurs artisanaux et des carnets pour les pêcheurs de banc et les stagiaires²⁴....

Quels sont les procédures pour l'obtention de la licence de pêche, carte pêcheur



- La "Fisheries and Marine Resources Act 2007" de Maurice établit des procédures spécifiques pour l'obtention de licences de pêche et de cartes de pêcheur. Voici les démarches à suivre pour chaque type de document, selon la loi :
- **Licences de pêche pour les engins de pêche**
- **Engins concernés** : Une licence est nécessaire pour opérer les engins suivants¹...:
 - Engin pour appâts (bait gear)².
 - Filet canard (canard net)².
 - Filet maillant (gill net)².
 - Grand filet (large net)².
 - Nasse (basket trap), sauf si la taille des mailles permet le passage d'un cylindre de 4 cm de diamètre, et que l'engin est utilisé par un pêcheur enregistré³.
 - Filet à crevette (shrimp net)².
 - Filet à poche (pocket net)².
- **Demande** : Toute personne souhaitant utiliser un de ces engins doit faire une demande écrite au Secrétaire Permanent². Le Secrétaire Permanent peut demander des informations supplémentaires².
- **Délivrance** : Si le Secrétaire Permanent est satisfait, il peut délivrer la licence contre paiement des frais prescrits⁴. La licence est soumise aux termes et conditions fixés par le Secrétaire Permanent⁴.
- **Marquage** : Le Secrétaire Permanent peut faire apposer une marque d'identification sur l'engin⁴.
- **Limitations** : Le nombre de licences pour certains engins est limité dans les lagons des îles de Maurice, Rodrigues et Agalega⁴....
- **Non-transférabilité** : Les licences d'engins ne sont pas transférables et deviennent caduques en cas de décès du détenteur ou de liquidation d'une entreprise⁵....
- **Restrictions** : Il est interdit de cumuler une licence pour l'utilisation simultanée d'un filet maillant, d'un grand filet et d'un filet à crevette³.
- **Restrictions lors de la cessation d'activité** : Le détenteur de la licence doit remettre son engin de pêche au Secrétaire Permanent lors de l'expiration ou de la révocation de la licence ou de la cessation d'activité⁷. Il est également interdit de se débarrasser d'un engin de pêche sous licence sans l'accord écrit du Secrétaire Permanent⁷.
- **Licences pour bateaux et navires de pêche**
- **Licence pour bateaux de pêche mauriciens** : Tout bateau de pêche mauricien (sauf ceux de moins de 12 mètres exemptés par le ministre) utilisé pour la pêche ou des activités connexes doit avoir une licence⁸...
 - **Demande** : La demande doit être faite au Ministre et inclure les informations requises par le Secrétaire Permanent⁹.
 - **Conditions** : Le Ministre peut délivrer la licence s'il est satisfait des conditions, notamment l'enregistrement du bateau et l'absence d'antécédents de non-conformité aux mesures internationales de conservation¹⁰....
- **Licence pour bateaux de pêche étrangers** : Tout bateau de pêche étranger utilisé pour la pêche ou des activités connexes dans les zones maritimes mauriciennes doit avoir une licence¹².
 - **Demande** : La demande est faite au Ministre¹².
 - **Conditions** : La licence est délivrée sous réserve d'un accord avec l'État d'immatriculation du bateau ou si le demandeur fournit des garanties financières¹³.... Le Ministre peut refuser la licence si le bateau a des antécédents de non-respect des mesures de conservation internationales¹³....
- **Carte de pêcheur**
- **Enregistrement** : Toute personne souhaitant être enregistrée comme pêcheur doit en faire la demande au Secrétaire Permanent¹⁶.
- **Procédure** : La demande doit être faite selon le formulaire approuvé par le Secrétaire Permanent et doit être accompagnée des frais de traitement prescrits¹⁶.
- **Délivrance** : Le Secrétaire Permanent peut enregistrer le pêcheur sous certaines conditions et lui délivrer un document d'identification :
 - Une **carte d'enregistrement de pêcheur** pour les pêcheurs artisanaux¹⁷.
 - Un **carnet de pêche continu** pour les pêcheurs de banc¹⁷.
 - Un **carnet de pêche continu de stagiaire** pour les stagiaires pêcheurs de banc¹⁷.
 - Tout autre document approprié pour les autres types de pêcheurs¹⁷.
- En résumé, les procédures pour l'obtention de licences de pêche et de cartes de pêcheur varient en fonction du type d'engin, du type de bateau et du type de pêcheur. Elles impliquent généralement une demande écrite, le paiement de frais, et le respect de certaines conditions imposées par le Secrétaire Permanent ou le Ministre. Ces mesures visent à assurer une gestion durable des ressources halieutiques et à contrôler l'accès à la pêche dans les eaux mauriciennes.
-

Quels sont les mesures de gestions des ressources halieutiques (zones fermés interdite à la pêche , periode de pêche , engins de pêche interdit , taille des poissonsetc)



La "Fisheries and Marine Resources Act 2007" de Maurice établit plusieurs mesures de gestion des ressources halieutiques pour garantir la conservation et l'utilisation durable des pêcheries1.... Ces mesures incluent des restrictions sur les zones de pêche, les périodes de pêche, les engins de pêche, la taille des poissons, et plus encore.

•**Aires Marines Protégées (Marine Protected Areas)**: Le ministre peut désigner des zones maritimes, des terres associées ou des zones humides comme des **Aires Marines Protégées**3. Ces zones peuvent être classées comme réserves de pêche, parcs marins ou réserves marines. Un **Fonds des Aires Marines Protégées** est établi pour financer la gestion de ces zones4.

•**Périodes de fermeture (Closed periods)**: Des **périodes de fermeture** sont imposées pour certains engins de pêche afin de protéger la reproduction des poissons5. Voici les restrictions:

Grands filets (large net), filets à poche (pocket net) et filets maillants (gill net): Leur utilisation est interdite du 1er octobre à la fin de février5.

Filets canards (canard net): Interdiction du 1er mai au 31 juillet et du 1er octobre à la fin de février5.

Pêche aux huîtres: Il est interdit de pêcher ou de posséder des huîtres fraîches du 1er octobre à la fin mars, sauf si elles proviennent d'une ferme aquacole ou sont importées6.

Restrictions horaires: L'utilisation de grands filets et de filets canards est interdite entre 18h00 et 06h00. Les filets maillants sont interdits entre 06h00 et 18h006.

Autorisations spéciales: Le ministre peut autoriser la pêche avec ces filets pendant une période maximale de 10 jours à partir du 1er octobre si les conditions météorologiques ont empêché leur utilisation pendant 5 jours consécutifs entre le 1er mars et le 30 septembre, ou entre le 1er mars au 30 avril et 1er août au 30 septembre pour les filets canards6....

•**Engins et méthodes de pêche interdits**: La loi interdit l'utilisation de certaines méthodes et engins de pêche, y compris8:

Sacs en toile, lianes, feuilles ou herbes8.

Chaux ou substances toxiques8....

Explosifs8....

Filets dérivants8....

Dispositifs pouvant transformer un engin de pêche8.

Pêche sous-marine sans autorisation, sauf pour des raisons scientifiques ou la collecte de poissons d'ornement5....

Harpons (speargun) sans autorisation écrite du Secrétaire Permanent13....

Pêche avec lumière artificielle sans autorisation, sauf pour des exceptions spécifiques comme la pêche en fermes piscicoles, la pêche aux crevettes, la capture de crabes pour l'élevage, la pêche aux appâts ou l'utilisation de bâtonnets lumineux15....

Filets dans les passes, ou tout objet obstruant la navigation16...

•**Taille minimale des poissons (undersized fish)**: Il est interdit de pêcher, vendre ou posséder des poissons dont la taille est inférieure à celle prescrite pour chaque espèce. Des autorisations peuvent être accordées pour la capture de poissons de petite taille à des fins scientifiques, d'élevage en ferme aquacole, ou pour servir d'appâts18.... Une liste des espèces autorisées pour les appâts est incluse dans l'annexe2....

•**Protection des espèces**: Il est interdit de pêcher ou de posséder18...:

Crabes ou homards en état de reproduction18....

Tortues marines, leurs œufs ou des mammifères marins18....

Poissons toxiques19....

Poissons ou produits de la pêche impropres à la consommation19.

•**Dispositifs de concentration de poissons (DCP)**: Leur placement dans les zones maritimes requiert une autorisation écrite du Secrétaire Permanent7. Les titulaires de licence de pêche peuvent être exemptés de cette obligation7.

•**Stations de débarquement (Fish landing stations)**: Les pêcheurs doivent débarquer leurs prises dans les stations désignées. Le poisson doit être pesé et stocké dans des conditions d'hygiène17.

•**Vente de poisson**: La vente de poisson est interdite sans une licence de poissonnier, sauf pour les pêcheurs vendant leurs propres prises dans une station de débarquement. L'achat de poisson à des pêcheurs pour la revente ailleurs qu'une station de débarquement est interdit22.

•**Licences de pêche et enregistrement des pêcheurs**: L'accès à la pêche est contrôlé par un système de licences pour certains engins et pour les bateaux de pêche, ainsi que par un système d'enregistrement des pêcheurs23....

•**Mesures de gestion internationales**: La loi prévoit des dispositions pour la mise en œuvre des mesures internationales de conservation et de gestion des pêcheries25.

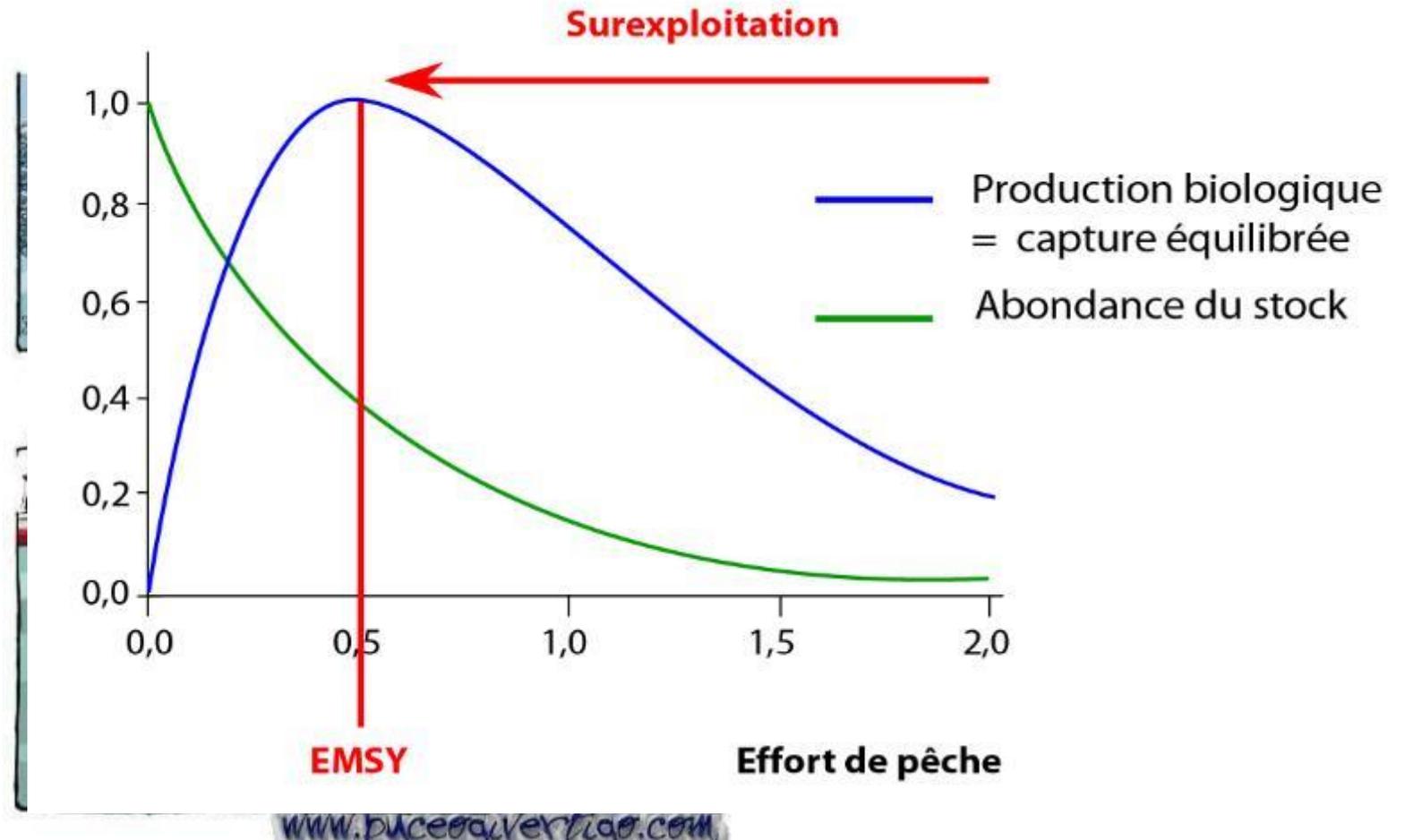
•**Protection des écosystèmes aquatiques**: Il est interdit de rejeter des substances toxiques dans les zones maritimes ou les eaux intérieures, et la loi protège les mangroves26.

Introduction
aux notions de
gestion des
ressources
halieutiques
(les risques)



La surpêche et la mauvaise gestion de pêcheries

- **La surpêche** ou pêche excessive est la pêche (légale ou illégale) qui se pratique sur des espèces de poissons ou tout autre organisme marin au-delà de leurs capacités de régénération naturelle
- Elle menace le renouvellement des ressources marines et peut conduire à l'**effondrement** de stocks d'espèces



La pêche pirate

✓ Les activités de pêche illicites (non déclarée non réglementée)

- **Phénomène globale:** Toutes les mers et toutes les espèces
- **Phénomène Considérable:** 20% des captures mondiales (10 à 20MM\$)
 - **Appauvrit les stocks de poissons**
 - Une catastrophe pour
 - la biodiversité (Haute mer et eaux profondes=milieu riche mais vulnérable)
 - Détruit les habitats marins
 - - Affaiblit les communautés côtières



Arraisonnement d'un navire de pêche en situation illégale par les garde-côtes du Libéria.
© Ministère de la Défense /Liberia

La pêche fantôme: une tragédie invisible

- **La pêche passive** que continuent d'effectuer les engins ou équipements perdus, abandonnés ou rejetés en mer;
 - 640 000 tonnes de filets de pêche sont abandonnés ou jetés en mer ou à l'océan chaque année (10% des débris marins) ,
 - Restent au fond des océans
 - Une capture continuelle
 - Tue les poissons et les autres animaux marins
 - altération du sol sous-marin



La pêche fantôme: une tragédie invisible

➤ Un véritable tragédie silencieuse

- Graves préjudices à l'environnement marin avec des répercussions néfastes sur les stocks de poissons
- Tue les poissons et les autres animaux marins
- Altération du sol sous-marin

➤ Phénomène en accroissement

- Intensification des opérations de pêche
- Introduction d'équipements faits à partir de matières synthétiques résistantes



Les prises accessoires: le bycatch

- **Collecte/capture d'espèces non désirées** par accident ou qui doivent être rejetées
- **Total des espèces mortes** lors d'une opération de pêche, **non compris les espèces-cibles** effectivement capturées
- **Evaluation difficile**
 - 25 et 50% % des quantités débarquées (16 et 40 MT),
 - 1/10 des captures mondiales



Les rejets: un sujet bien triste

- ✓ Conformément à la réglementation (les espèces protégées, juvéniles, ou sans intérêt, doit être rejetées);
- ✓ **Un véritable gâchis** (poissons rejetés sont presque toujours morts)
- ✓ **40 % du total des prises marines;**
- ✓ Résultat de **techniques de pêche destructives – chalutage de fond.** (Plus les stocks de poisson diminuent, plus les techniques de pêche deviennent extrêmes);



La dégradation du milieu marin: La mer un dépotoir planétaire

➤ Les atteintes à l'environnement marin

○ La pollution

- l'introduction directe ou indirecte de déchets, de substances, ou d'énergie, y compris de sources sonores sous-marines d'origine humaine;
- Peut être générée par les substances chimiques ou par les déchets aquatiques;
- 8 MT de déchets qui arrivent dans les océans chaque année;
- Tous les océans et mers sont touchés;
- 80% de la pollution marine est d'origine terrestre;



La dégradation du milieu marin

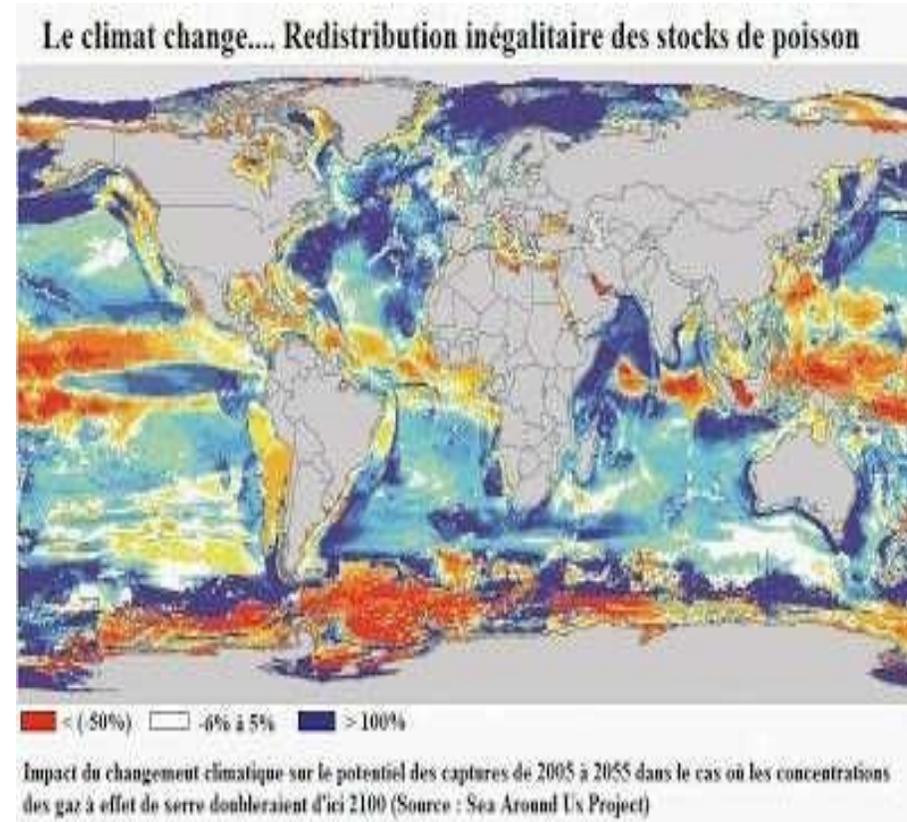
➤ Les atteintes à l'environnement marin

○ Les changements climatiques

- L'acidification de la mer liée aux gaz à effet de serre,
- la hausses du niveau et de la température des eaux

○ Effets nuisibles pour les ressources vivantes et les écosystèmes marins

- Réduction des réserves de poissons
- Atteintes à la biodiversité marine
- Destruction des habitats



➤ **Le Suivi, contrôle et surveillance**

- s'applique à la gestion des océans et aux pêches
 - la collecte de données appropriées sur les ressources biologique, sur les activités de pêche
- Les avions, navires, radars et les satellites



➤ **l'Echange d'information**

- les nouvelles techniques de l'informatique, de l'audiovisuel

➤ **Les nouvelles possibilités de pister et de retrouver les équipements perdus**

- les Technologie de marquage micromarques magnétisées codées (MMC)
- *La technologie acoustique*
- Les bouées reliées par satellite à énergie solaire



<https://www.youtube.com/watch?v=e0Tuc6NSsNA>





Formation des formateurs

« Transition d'une pêche artisanale à une pêche semi-industrielle : atouts et risques de l'écosystème juridique, fiscal et économique »

Synthèse de
la première
journée



Remplir la feuille de présence

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfMyXRXwA>

=

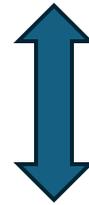
[J7rdsaA7VcLkj6_tmVyyRL6dvLK_28hCvMZpaPQ/viewform?usp=preview](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfMyXRXwAJ7rdsaA7VcLkj6_tmVyyRL6dvLK_28hCvMZpaPQ/viewform?usp=preview)

La pêche artisanale

Caractéristiques : Activité à petite échelle, proche des côtes, faible impact environnemental, savoirs traditionnels.

Forces : Faible coût d'exploitation, importance pour la sécurité alimentaire.

Faiblesses : Vulnérabilité aux variations de stocks, accès limité aux marchés internationaux.



La pêche semi-industrielle

Caractéristiques : Utilisation de technologies modernes, exploitation de zones éloignées, meilleures capacités de conservation.

Atouts : Augmentation des revenus, intégration aux marchés internationaux, développement des infrastructures.

Défis : Coûts élevés, conformité réglementaire stricte, conflits avec les pêcheurs artisanaux.

Exemple de procédure administrative

PROCEDURES POUR OBTENTION CARTES PÊCHEURS ET PLAQUES D'IMMATRICULATION DES PIROGUES

POURQUOI IMMATRICULER LES EMBARCATIONS DE LA PECHE ?

Loi 053 -2015 du 16 /12/2015

REGIME D'ACCES AUX PECHERIES (DE LA PECHE MARITIME)

Article 24 : Toute personne pratiquant la petite pêche dans les eaux sous juridiction Malagasy doit avoir une embarcation immatriculée

Arrêté n° 49898/09 du 26 novembre 2009 portant marquage des pirogues et embarcations utilisées pour une activité de pêche

CONDITIONS

- Toutes embarcations utilisées dans le cadre d'activité de pêche doivent porter une marque d'identification (art. 1, arrêté 49898)
- Les inscriptions (numéro de série) sur les plaques doivent être lisibles

DIRECTION OU SERVICE REGIONAL CHARGE DE LA PECHE

- Responsable de recensement des embarcations de pêche à marquer
- Responsable de l'élaboration et mise à jour de registre des embarcations
- Responsable des opérations de la pose des plaques d'immatriculation
- Responsable de remplacement des plaques en cas de pertes ou détérioration

POSE DES PLAQUES D'IMMATRICULATION

GRATUIT

Exemple de procédure administrative

POURQUOI CARTE PECHEUR ?

Loi 053 -2015 du16 /12/2015

REGIME D'ACCES AUX PECHERIES (DE LA PECHE MARITIME)

Article 24 : Toute personne pratiquant la petite pêche dans les eaux sous juridiction Malagasy doit être en possession d'une carte pêcheur

Arrêté n° 2056/2009 du 06 Février 2009 portant établissement de la carte professionnelle de pêcheur pour la pêche traditionnelle maritime

CONDITION DE DELIVRANCE

QUI PEUT SOLLICITER CARTE PECHEUR ?

- Personnes physiques âgées de plus de 18 ans
- Nationalité Malagasy
- Membre d'une association ou groupement de pêcheurs légalement constitués

CONDITION D'UTILISATION

- La carte est strictement individuelle
- Valable pour une durée de cinq (5) ans à partir de la date de sa signature
- Doit être détenir pendant l'activité et présenter en cas de contrôle
- Doit déclarer immédiatement la perte de la carte auprès du Chef Fokontany pour obtention d'un duplicata délivré par la Direction ou Service Régional chargé de la Pêche

DOCUMENTS REQUIS

- Carte d'identité Nationale du demandeur
- Photo d'identité du demandeur

QUI DELIVRE LA CARTE PÊCHEUR ?

Direction ou Service Régional chargé de la Pêche

CONDITION D'OBTENTION

GRATUIT

Exemple seychelles

- <https://sfa.sc/fishing-licences/>

Semi-Industrial Fishing Licences

Semi-Industrial Fishing Licences (Tuna Fisheries)

Licenses issued for Semi industrial fishing vessels to harvest Tuna and Tuna Like Species Only. Vessels under this category are typically between 12m to less than 23.9m in *Length Overall (LOA)*, and must be 100% owned by one or more citizens of Seychelles, or a company established under any written laws of which all of the shares are beneficially owned by citizens of Seychelles. Applicable license fees for participating in the Semi Industrial (Tuna and Tuna Like Species) Fishery is SCR500 per vessel for one year.

Semi Industrial Fishing License (Sea Cucumber Fisheries)

Licenses issued for fishing vessels to harvest Sea Cucumber during the harvesting seasons, which is typically between September to May/June the following year. Vessels under this category are typically between 12m to less than 23.9m in *Length Overall (LOA)*, and must be 100% owned by one or more citizens of Seychelles, or a company established under any written laws of which all of the shares are beneficially owned by citizens of Seychelles. Applicable license fees for participating in the Semi Industrial Fishery (Sea Cucumber) is SCR7000 per vessel for one season.

Atouts de la transition vers la pêche semi-industrielle

2.1. Opportunités économiques

- **Augmentation des revenus** : La pêche semi-industrielle permet d'accroître la productivité et d'optimiser les rendements grâce à une exploitation plus étendue des ressources marines.
- **Diversification des produits** : Possibilité d'exporter du poisson congelé et des produits transformés.
- **Développement des infrastructures portuaires** : Création d'usines de transformation, entrepôts frigorifiques et marchés d'exportation.
- **Accès aux financements** : Les gouvernements et les partenaires internationaux (FAO, Banque mondiale) encouragent le développement du secteur avec des subventions et des prêts.

2.2. Avantages sociaux

- **Création d'emplois** : Développement de nouveaux postes dans la chaîne d'approvisionnement (traitement, transport, vente).
- **Amélioration des conditions de travail** : Introduction de normes de sécurité et de protection sociale pour les pêcheurs.
- **Formation et transfert de compétences** : Professionnalisation du secteur avec l'introduction de nouvelles technologies.

Atouts de la transition vers la pêche semi-industrielle

- Le passage d'une pêche artisanale à une pêche semi-industrielle implique un cadre juridique plus complexe, nécessitant une réglementation stricte pour encadrer les activités et éviter les dérives.
- L'un des principaux défis est **l'obtention des licences et des quotas de pêche**. Les réglementations diffèrent souvent selon les pays, et les nouvelles exigences imposent des démarches administratives lourdes, souvent difficiles d'accès pour les pêcheurs artisanaux. De plus, la mise en œuvre de quotas de pêche plus stricts peut entraîner des restrictions d'accès aux ressources pour certaines communautés, accentuant ainsi les inégalités entre les petits et les grands opérateurs.
- Le respect des **normes internationales de durabilité** constitue un autre défi majeur. La pêche semi-industrielle est soumise à des réglementations environnementales rigoureuses afin de prévenir la surexploitation des stocks halieutiques. Cela inclut l'adoption de techniques de pêche sélectives, la limitation des prises accessoires et l'implantation de zones maritimes protégées. Les entreprises doivent donc s'adapter à ces normes, ce qui nécessite des investissements supplémentaires et une formation appropriée des équipages.
- Le manque de coordination entre les institutions locales et internationales peut également poser un risque en matière de **conflits d'usage des ressources**. Les pêcheurs artisanaux peuvent se retrouver en concurrence avec les semi-industriels pour l'accès aux mêmes zones de pêche, entraînant des tensions sociales et économiques importantes.

Risques fiscaux et économiques

- La transition vers une pêche semi-industrielle **implique des coûts financiers importants** qui peuvent peser lourdement sur les petits opérateurs.
- L'un des principaux défis économiques est **le coût initial des investissements**. L'achat de nouveaux équipements, la mise en conformité des infrastructures et la formation des équipes nécessitent des ressources financières considérables. Pour les pêcheurs artisanaux qui disposent de ressources limitées, l'accès à des financements appropriés demeure un obstacle majeur.
- La fiscalité applicable à la pêche semi-industrielle peut également représenter un défi. Les entreprises doivent se conformer à des régimes fiscaux plus stricts, comprenant des taxes sur les captures, les exportations et l'utilisation des infrastructures portuaires. Ces charges financières supplémentaires peuvent limiter la rentabilité des entreprises, surtout si elles ne bénéficient pas de subventions ou d'incitations fiscales suffisantes.
- Les fluctuations du marché mondial constituent un autre risque majeur. Les prix des produits de la mer sont fortement influencés par la demande internationale, les conditions climatiques et les politiques de commerce extérieur. Une dépendance accrue aux marchés d'exportation peut rendre les entreprises vulnérables aux crises économiques mondiales, comme l'a démontré la pandémie de COVID-19.

Stratégies pour une transition durable

Pour garantir une transition réussie vers la pêche semi-industrielle, il est essentiel d'adopter une approche intégrée impliquant les différents acteurs du secteur.

- La mise en place de **politiques publiques adaptées** est cruciale pour soutenir les pêcheurs dans leur transition. Les gouvernements doivent proposer des incitations financières, telles que des subventions à l'achat d'équipements modernes et des prêts à taux réduits, tout en facilitant les démarches administratives pour l'obtention des licences nécessaires.
- L'accès aux marchés internationaux doit être facilité par la mise en œuvre de **programmes de certification** garantissant la traçabilité et la durabilité des produits. Cela permet d'améliorer la compétitivité des produits de la pêche semi-industrielle sur les marchés étrangers et d'attirer des investisseurs.
- La **formation des pêcheurs** est un autre élément clé. Il est essentiel de leur fournir des compétences techniques sur l'utilisation des nouveaux équipements, ainsi que des connaissances en gestion financière et en stratégies de commercialisation.
- Enfin, la **coopération entre les acteurs locaux et les organisations internationales** est indispensable pour assurer une gestion durable des ressources halieutiques. La mise en place de mécanismes de concertation entre pêcheurs artisanaux et industriels permettrait d'éviter les conflits d'usage et de favoriser une exploitation équilibrée des ressources marines.

Risques de conflits Pêche artisanale et pêche semi- industrielle



Interaction entre les types de pêche

- Les interactions entre la pêche artisanale et la pêche industrielle représentent un enjeu majeur pour le développement économique et la gestion durable des ressources halieutiques. Ces deux formes de pêcheries coexistent dans de nombreux pays et sont marquées par des relations complexes d'interdépendance et de compétition.
- La pêche artisanale repose sur des techniques traditionnelles, exploitant des ressources côtières avec des moyens souvent limités, tandis que la pêche industrielle, plus capitaliste, se concentre sur des volumes plus importants et des marchés internationaux.

Interaction entre les types de pêche



La pêche artisanale s'appuie sur des techniques traditionnelles qui utilisent des pirogues motorisées ou non, des filets maillants, des lignes et des casiers. Elle est caractérisée par sa flexibilité, sa capacité à répondre rapidement aux fluctuations de la demande et sa faible empreinte environnementale. En outre, elle représente une activité essentielle pour la subsistance de nombreuses familles, avec des captures principalement destinées à la consommation locale et à l'approvisionnement des marchés régionaux.



En revanche, la pêche industrielle se caractérise par des navires plus imposants, souvent dotés de technologies avancées telles que les sonars, les systèmes GPS et des infrastructures de conservation performantes (systèmes de congélation à bord). Cette capacité technologique lui permet de cibler des espèces à forte valeur commerciale destinées aux marchés d'exportation, générant ainsi des devises pour l'économie nationale. Toutefois, l'exploitation intensive peut mener à des risques de surexploitation et de déclin des stocks halieutiques.



Cette dualité crée des relations complexes entre les deux secteurs, oscillant entre coopération et rivalité, notamment en termes d'accès aux ressources, de partage de zones de pêche et de commercialisation. Par exemple, la coexistence sur les mêmes zones peut entraîner des conflits d'usage liés aux zones de reproduction et de nurserie.

Types d'interactions entre pêche artisanale et pêche industrielle

Les relations de complémentarité: Certaines formes de coopération entre les deux pêches existent, notamment :

- **Navires ramasseurs :** Les bateaux industriels, parfois appelés "bateaux-mères", transportent des pirogues artisanales vers des zones riches en ressources halieutiques mais situées loin des côtes. Ces missions permettent aux artisans d'accéder à des bancs de poissons non exploités et ainsi d'augmenter leurs captures tout en bénéficiant des infrastructures industrielles pour la conservation et la commercialisation.
- **Valorisation des rejets :** Les déchets de la pêche industrielle, tels que les poissons de petite taille ou les espèces peu prisées sur le marché international, sont souvent récupérés par les artisans, qui les destinent à la consommation locale, contribuant ainsi à la lutte contre l'insécurité alimentaire.
- **Transformation et commercialisation :** Une partie significative des débarquements artisanaux est achetée par les industries de transformation pour être exportée, contribuant ainsi à l'intégration des petits producteurs dans les chaînes de valeur globales. Cela permet d'assurer un marché stable pour les artisans et une meilleure valorisation des produits halieutiques.

Les relations de compétition

Cependant, des tensions persistent à plusieurs niveaux, notamment :

- **Compétition pour les ressources** : Les espèces cibles, telles que les poissons démersaux (pageots, capitaines), sont souvent surexploitées en raison d'une demande accrue et de l'intensification de la pêche. Cela entraîne une diminution des stocks et des conflits pour l'accès aux zones de pêche.
- **Conflits d'espace** : Les incursions des chalutiers industriels dans les zones réservées à la pêche artisanale, en violation des réglementations, entraînent des conflits récurrents. Ces conflits surviennent fréquemment dans les zones de reproduction des poissons, compromettant le renouvellement des stocks.
- **Marchés et prix** : Les industriels, grâce à leurs capacités de stockage et de transformation, peuvent imposer des prix plus bas, mettant les artisans en difficulté sur le marché local. Par exemple, l'importation de poissons congelés à bas prix affecte les revenus des pêcheurs artisanaux.

[https://www.youtube.com/watch?v=7xRFLFv
kR08](https://www.youtube.com/watch?v=7xRFLFv
kR08)



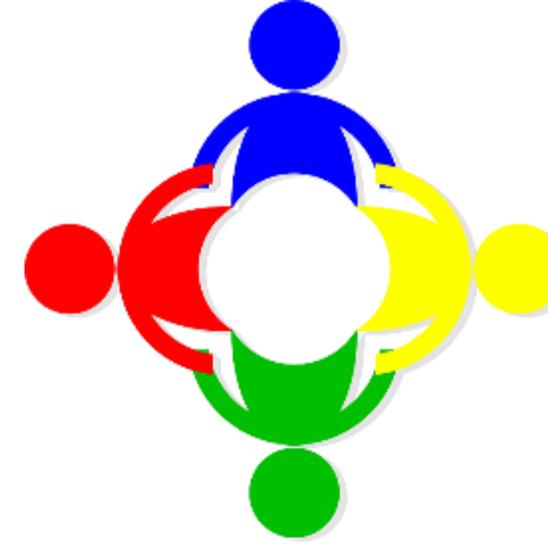
Exemple d'outil d'évaluation des conflits (Pêche artisanale et pêche Semi-industrielle)

Critères d'évaluation	Relations de compétition	Relations de complémentarité
Accès aux ressources	Surexploitation, conflits d'accès	Partage des zones éloignées avec bateaux-mères
Marchés	Concurrence sur les prix et la qualité	Création de chaînes de valeur locales
Emplois	Concurrence pour la main-d'œuvre qualifiée	Opportunités de travail complémentaire
Innovation technologique	Accès inégal aux technologies	Transfert de connaissances et d'outils
Impact environnemental	Dégradation des écosystèmes	Utilisation optimale des ressources
Réglementation et conformité	Violations fréquentes des réglementations	Respect des quotas et des zones attribuées
Sécurité alimentaire	Menaces sur les stocks	Valorisation des rejets alimentaires

Exercice de groupe

Analyser un des études de cas disponible sur le drive pour compléter (selon les informations disponibles) le tableau ci-dessous :

Critères d'évaluation	Relations de compétition	Relations de complémentarité
Accès aux ressources		
Marchés		
Emplois		
Innovation technologique		
Impact environnemental		
Réglementation et conformité		
Sécurité alimentaire		



Etude de cas :

Gabon : <https://docs.google.com/document/d/1WI8S4Uu72sgDZhWOLno0yJYLRgrQOOAm/edit?usp=sharing&ouid=115628721392482587469&rtpof=true&sd=true>

Ghana : <https://docs.google.com/document/d/1WFZwayFQnXmO373ASmTdy7N7t5iNX77X/edit?usp=sharing&ouid=115628721392482587469&rtpof=true&sd=true>

Sénégal https://docs.google.com/document/d/1WHFXHhXPQqdzx2pfiYRHU_lu4IDIWmBf/edit?usp=sharing&ouid=115628721392482587469&rtpof=true&sd=true

Cameroun : https://docs.google.com/document/d/1WDU9NWnhRJYnkkH2vwhN8qbkcZKrS7Cw/edit?usp=drive_link&ouid=115628721392482587469&rtpof=true&sd=true



- Est-ce qu'elle est compliquée?

- Est-ce qu'elle requiert des exigences spéciales?



- Est-ce que c'est une nouvelle approche?

- C'est quoi?

Approche écosystémique des pêches?

- Avantages? & Inconvénients?

- D'où vient-elle?

- Peut-on la définir?

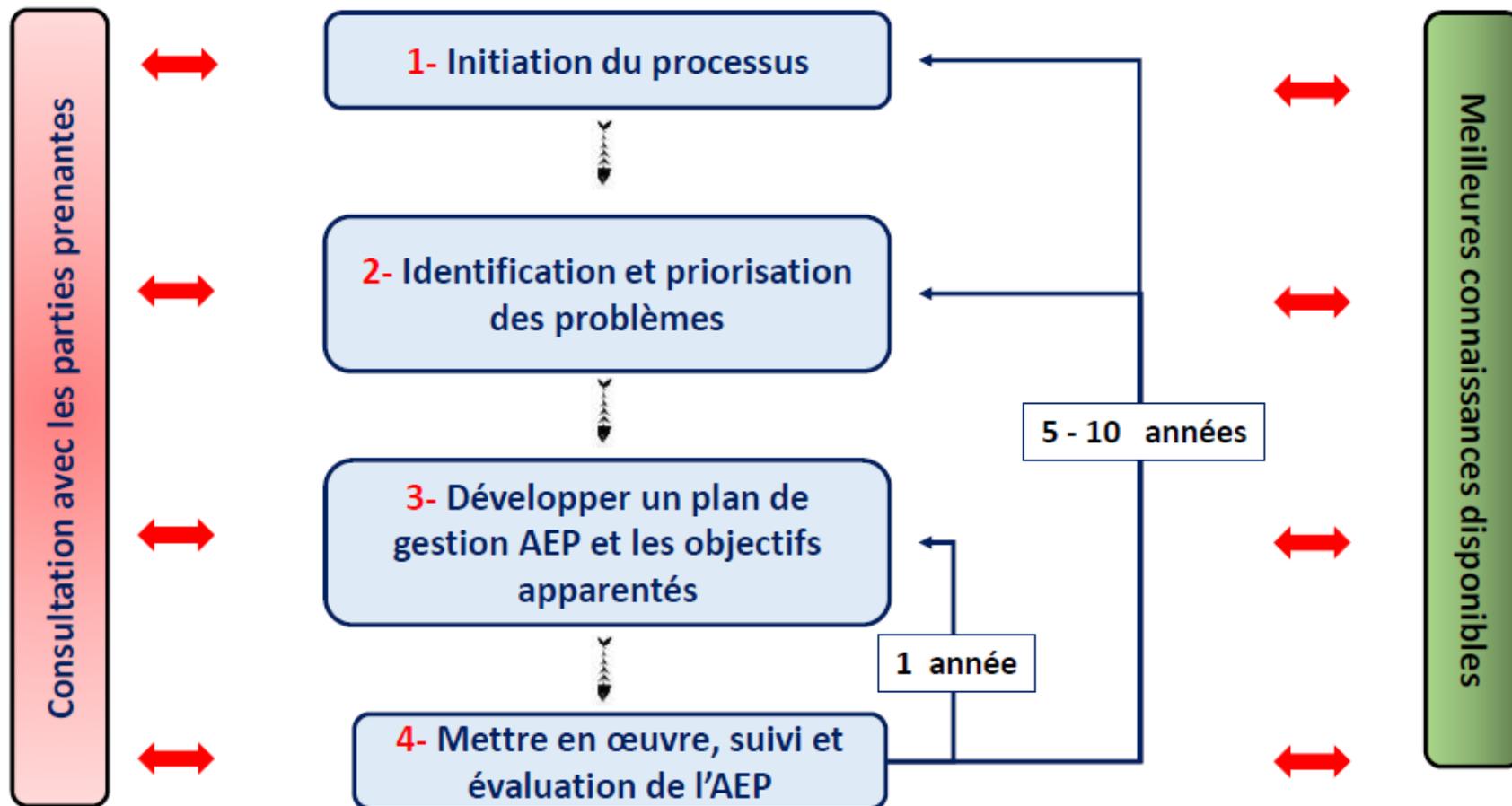
- Est-ce qu'elle est nécessaire?

- Quelles sont ses limites?



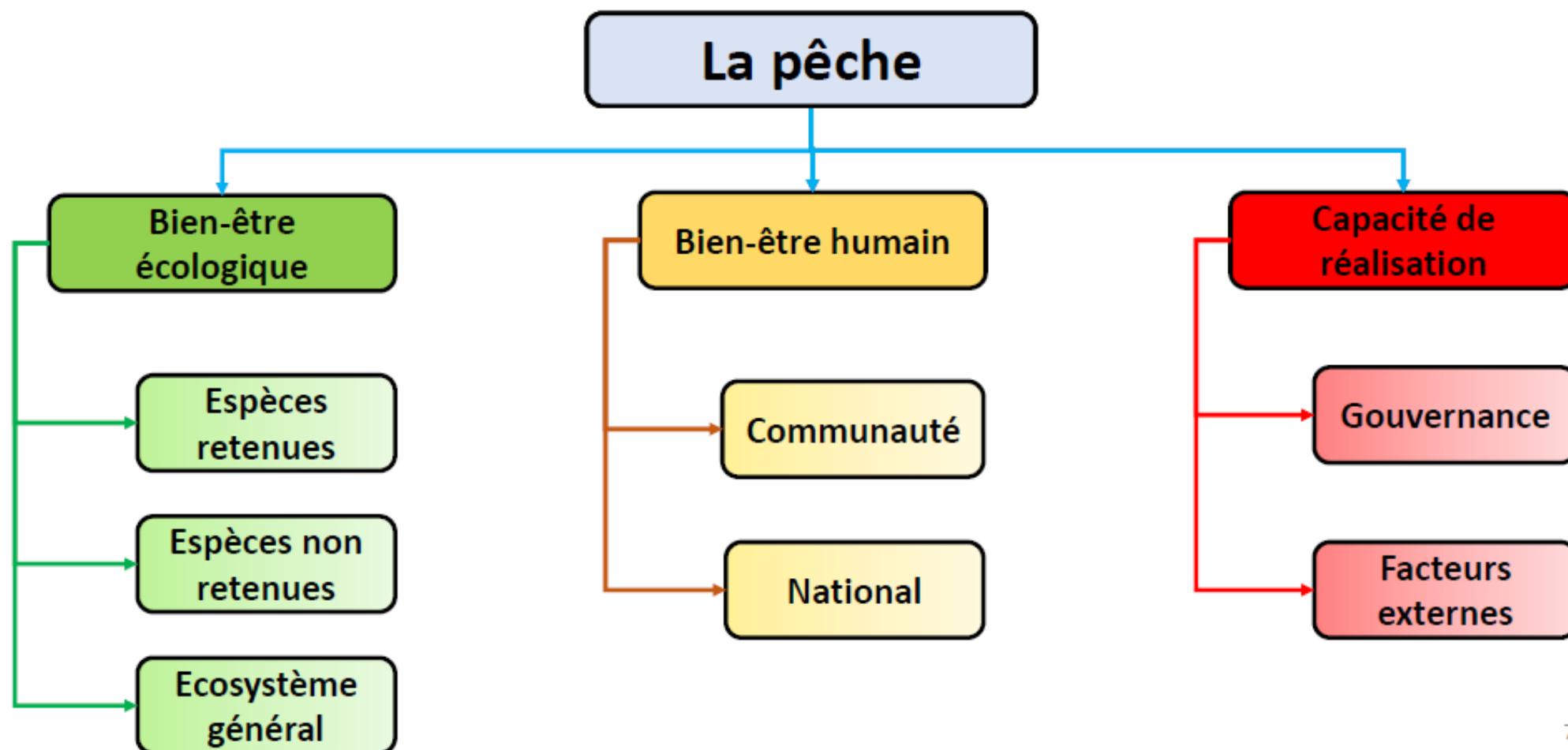
Approche écosystémique des pêches

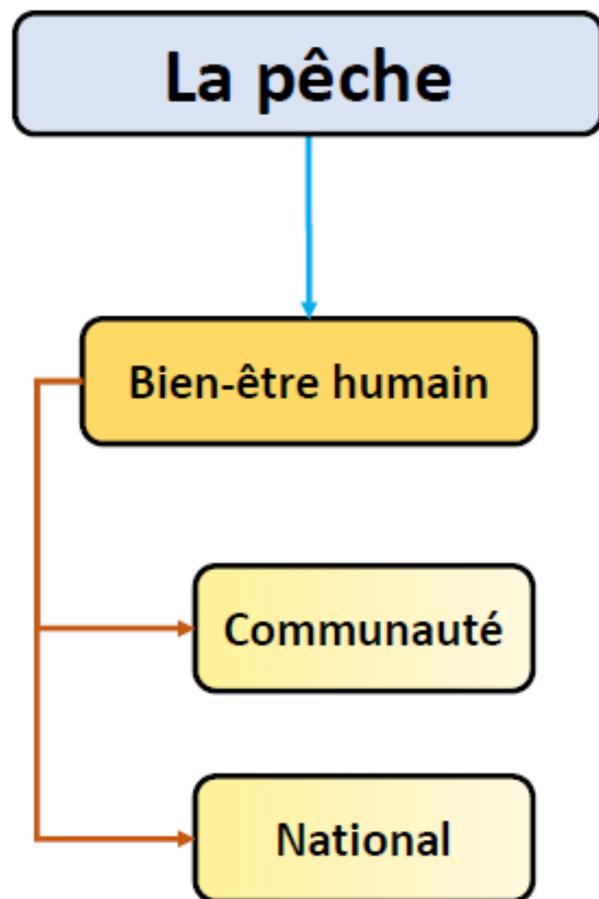
Le processus de l'AEP



Etape 2: Identification et priorisation des problèmes

2.1- Identification des actifs et des problèmes (Arbre à composantes)





Bien-être humain (Socio-économique)

Quels sont les enjeux sociaux et économiques générés par la pêche qui affectent :



- Les pêcheurs et leurs personnes à charge
- Communauté(s) locale(s)
- Communauté nationale

La pêche

Bien-être écologique

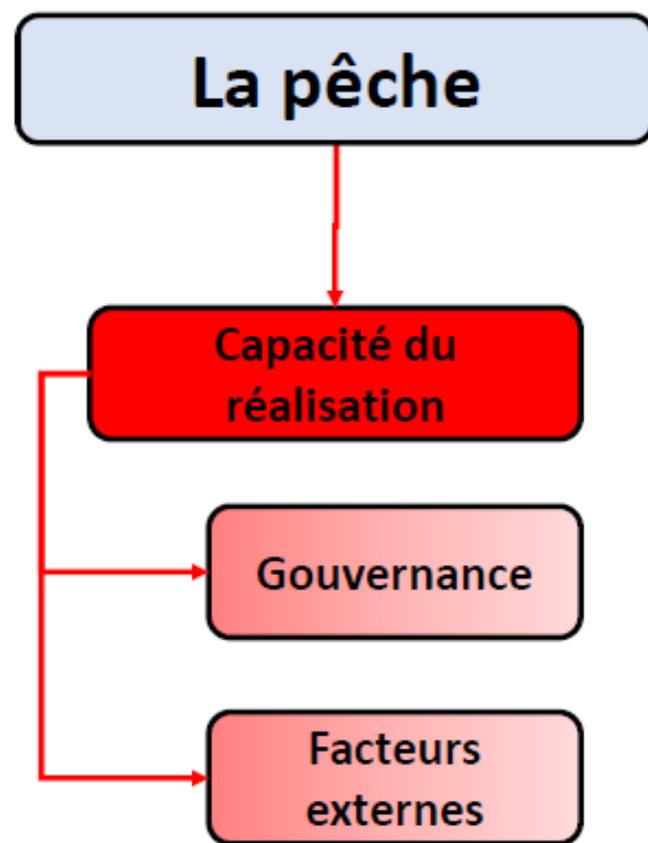
Bien-être
écologique

Espèces
retenues

Espèces non
retenues

Ecosystème
général

- Quelles sont les principales espèces ou groupes capturés par les pêcheries?
- Y a-t-il des espèces capturées mais non recherchées?
- Y a-t-il des espèces spéciales capturées?
- La pêche cause-t-elle des dommages à l'habitat.
- Affecte-t-elle plus généralement l'écosystème?
- L'environnement affecte-t-il la pêche?
- Y a-t-il d'autres impacts anthropiques sur la pêche?



Capacité à résoudre les problèmes

- ❑ Quel système de gouvernance qu'il faut mettre en place pour gérer les impacts écologiques et les résultats sociaux/économiques générés?

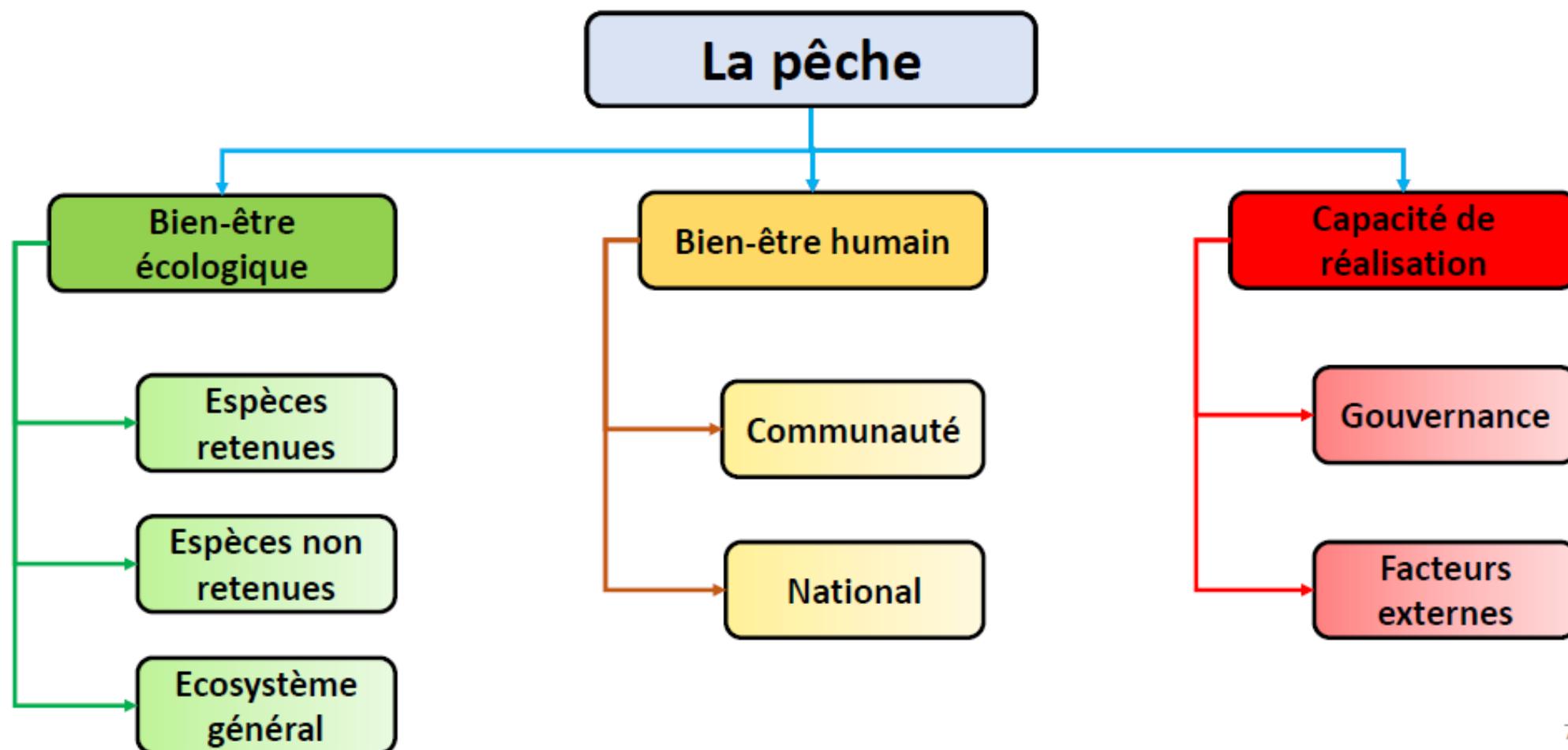


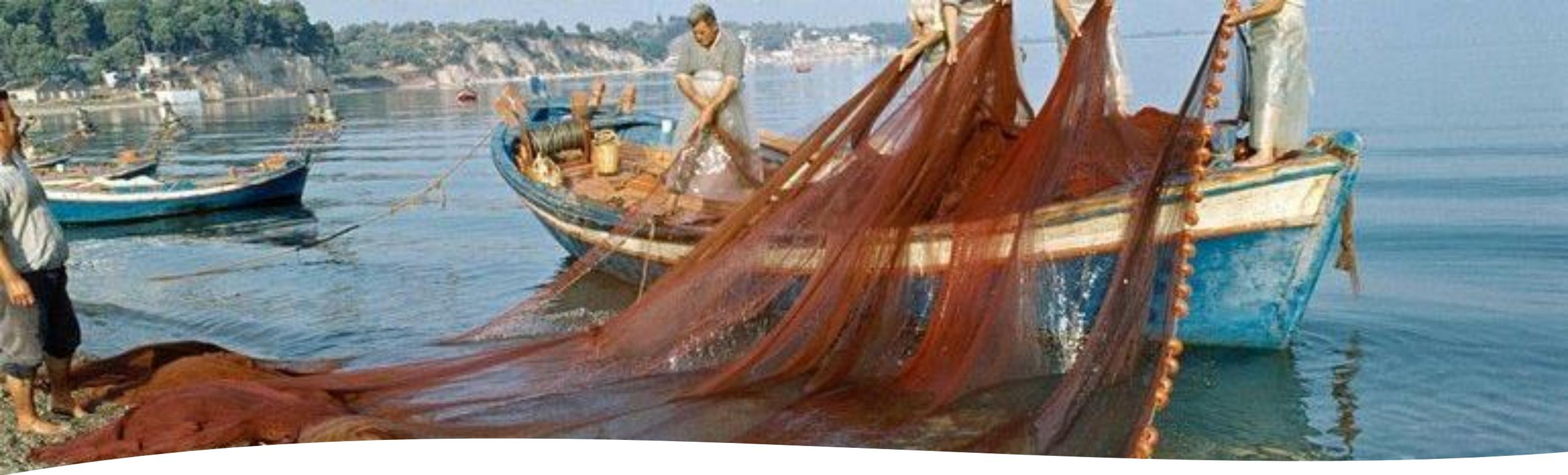
Ceci devrait inclure la gestion des pêches, le gouvernement, les organisations/agences/associations, les pêcheurs et la communauté,...).

- ❑ Quels sont les facteurs externes qui peuvent affecter la performance de la pêche et qui ne sont pas contrôlés par la gestion (comprend d'autres agences, conducteurs mondiaux, phénomènes naturels,...).

Etape 2: Identification et priorisation des problèmes

2.1- Identification des actifs et des problèmes (Arbre à composantes)





Exemple de transition (cas de la Tunisie)

Afin d'assurer une exploitation optimale de la richesse halieutique de toutes espèces, un programme national pour le développement de la production du poisson bleu, englobant toutes les composantes de l'activité à savoir la production, la transformation et la commercialisation, a été élaboré en 2001. Ce programme, dont l'exécution devait s'étendre jusqu'à la fin de l'année 2006, s'est fixé pour objectif de porter la production de 38 mille tonnes en 2001 à 58 mille tonnes en 2006 permettant ainsi d'atteindre un niveau d'exploitation équivalent à 68 % du stock disponible exploitable tout en garantissant sa pérennité.

Exemple de transition (cas de la Tunisie)

Les résultats :

- L'augmentation des capacités de production : le volume de poissons bleus est passé de 38 000 tonnes en 2001 à 50 000 tonnes en 2009, représentant près de 50 % de la production halieutique nationale.
- Le développement des infrastructures : 77 embarcations, 15 usines de glace, 5 unités de congélation et 50 unités de transport frigorifique ont été mises en place.
- L'expansion des points de vente : 500 nouveaux points de vente ont été ouverts, dont 85 à l'intérieur du pays.
- La croissance des exportations : les conserves de sardines exportées sont passées de 1 750 tonnes en 2008 à 2 300 tonnes en 2009, avec une augmentation de la valeur des exportations (de 6,6 millions à 10,8 millions de dinars).



Plan de transition

1. Analyse et diagnostic initial
2. Définition des objectifs stratégiques
3. Mise en place des politiques publiques adaptées
4. Formation et accompagnement des pêcheurs
5. Développement des infrastructures
6. Suivi, évaluation et ajustements
7. Collaboration internationale et partenariats
8. Communication et sensibilisation



1. Analyse et diagnostic initial

- **1.1. Évaluation des capacités actuelles**

Exemple concret : Au Sénégal, **des tentatives de modernisation ont été entreprises en remplaçant les pirogues traditionnelles par des bateaux semi-industriels**. Cependant, ces initiatives n'ont pas toujours abouti au succès escompté, soulignant l'importance d'une évaluation approfondie des capacités existantes avant d'initier une transition. Après quelques années d'expérimentation, le programme s'est soldé par un échec considérable malgré les importantes sommes dépensées. Sa principale faiblesse tient à un manque de préparation des pêcheurs qui passent de la gestion d'une pirogue (propriété et gestion familiales, système de part prévalant pour la rémunération des matelots) à celle d'une unité semi-industrielle (propriété d'une société de pêche, salaire mensuel, primes de productivité). **Les faibles performances techniques des bateaux dues au recrutement, parmi les pêcheurs artisans, de matelots inexpérimentés et donc peu performants dans une logique de pêche semi-industrielle, des pannes très fréquentes et de longues immobilisations à quai ont aussi été enregistrées**. En un mot, on attendait des pêcheurs artisans un saut technologique immense dans des délais relativement courts. Toutes ces difficultés ont fini par faire sombrer cet objectif des pouvoirs publics de mettre en place une pêche semi-industrielle de démersaux côtiers. [Natures Sciences Sociétés](#)

- **1.2. État des ressources halieutiques**

- *Exemple concret* : En France, le programme TRANSPECHE a mené une analyse détaillée des stocks de poissons pour comprendre les impacts des pratiques de pêche actuelles et orienter les stratégies de transition vers des méthodes plus durables. [Pôle Halieutique](#)

Définition de l'effort de pêche et du stock et des mesures de gestion adéquates

1. Analyse et diagnostic initial

1.3. Analyse économique et sociale

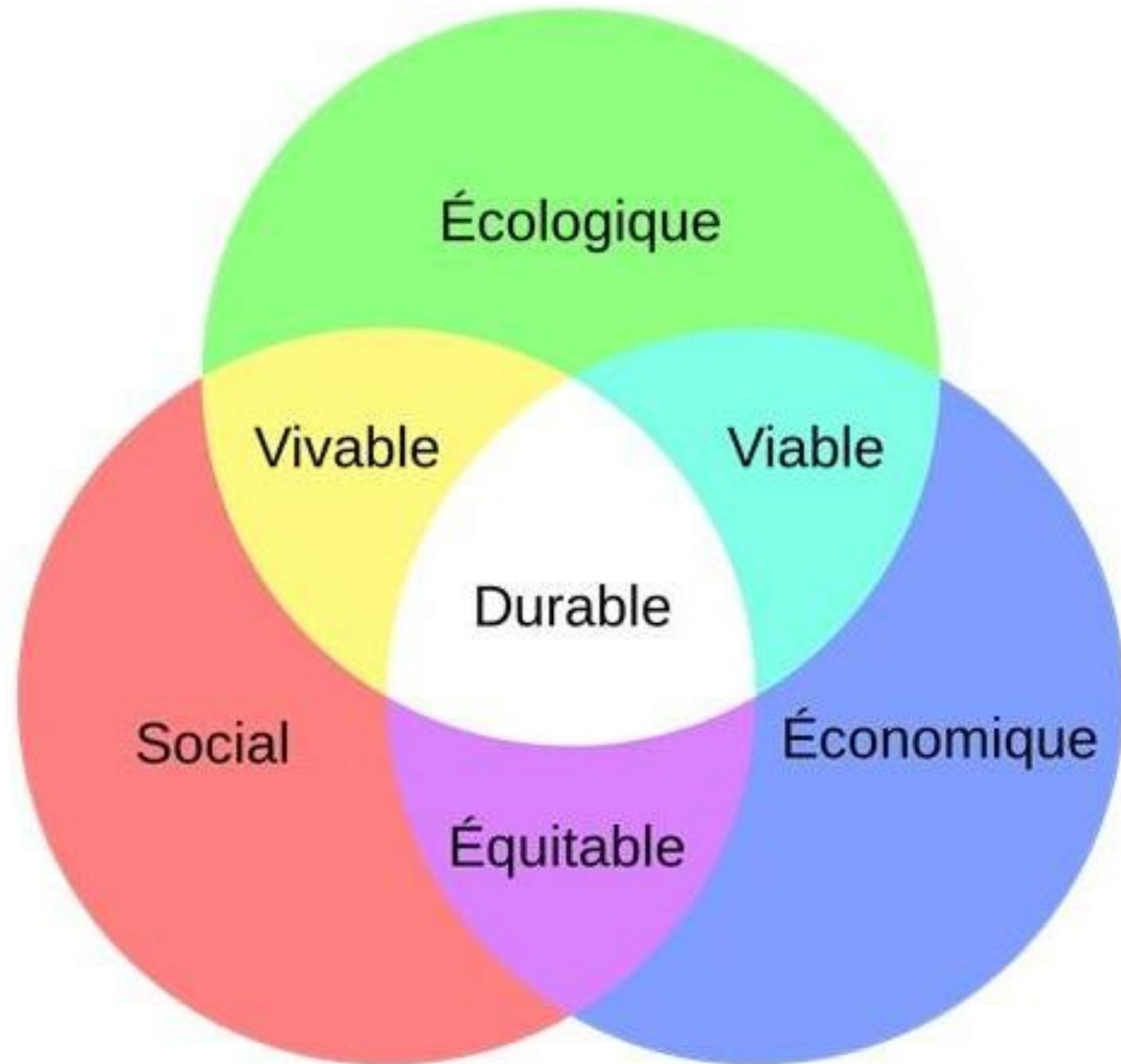
- *Exemple concret* : Une étude sur la pêche artisanale en France a évalué la rentabilité des unités de pêche, en tenant compte des coûts opérationnels et des revenus générés, afin de déterminer les implications économiques d'une transition vers la pêche semi-industrielle. archimer.ifremer.fr

1.4. Évaluation des infrastructures existantes

- *Exemple concret* : Dans le cadre du projet INdIGO, une analyse des infrastructures portuaires et des équipements disponibles a été réalisée pour identifier les besoins en modernisation nécessaires à l'adoption de filets de pêche biodégradables. [HAL Thèses en ligne](#)

2. Définition des objectifs stratégiques

- Objectifs économiques
- Objectifs environnementaux
- Objectifs sociaux



2. Définition des objectifs stratégiques

- **2.1. Objectifs économiques**

Objectif principal : Augmenter la rentabilité et l'efficacité économique de la pêche semi-industrielle tout en valorisant les produits halieutiques.

- **Exemple d'indicateurs :**

1. Augmentation des revenus moyens des pêcheurs :

1. Variation (%) des revenus des pêcheurs avant et après la transition.
2. Revenu moyen par sortie de pêche.

2. Réduction des coûts opérationnels :

1. Coût par kilogramme de poisson capturé.
2. Réduction (%) des coûts liés au carburant grâce à des équipements modernes.

3. Diversification des marchés :

1. Nombre de nouveaux débouchés (marchés locaux et exportations).
2. Part des ventes via des circuits courts (comme Poiscaille).

4. Rentabilité économique globale :

1. Taux de retour sur investissement des équipements modernisés.
2. Contribution au PIB local ou national.

2. Définition des objectifs stratégiques

• 2.2. Objectifs environnementaux

Objectif principal : Assurer la durabilité des ressources halieutiques en réduisant l'impact environnemental des activités de pêche.

Exemples d'indicateurs :

1. Restauration des ressources halieutiques :

1. Taux de renouvellement des stocks
2. Abondance moyenne des espèces clés dans les zones de pêche.

2. Préservation des habitats marins :

1. Pourcentage de réduction des dommages aux fonds marins causés par les engins de pêche.

3. Adoption de pratiques de pêche durable :

1. Pourcentage des bateaux équipés de technologies sélectives et moins impactantes.
2. Nombre de campagnes de sensibilisation sur la durabilité.

2. Définition des objectifs stratégiques

- **2.3. Objectifs sociaux**

Objectif principal : Améliorer les conditions de travail et promouvoir une répartition équitable des bénéfices au sein des communautés de pêche.

Exemples d'indicateurs :

1. Création d'emplois :

1. Nombre d'emplois créés dans les activités liées à la pêche semi-industrielle (pêche, transformation, logistique).

2. Amélioration des conditions de travail :

1. Proportion des bateaux respectant les normes de sécurité.
2. Nombre de pêcheurs formés aux normes de sécurité.

3. Adhésion communautaire :

1. Pourcentage des pêcheurs participant aux processus décisionnels (ateliers, comités locaux).
2. Nombre d'initiatives communautaires soutenues (comme les quotas en Normandie).

3. Mise en place des politiques publiques adaptées

- **3.1. Soutien financier**

- *Exemple concret* : L'Union européenne a mis en place des fonds structurels pour soutenir la modernisation des flottes de pêche, offrant des subventions et des prêts à taux réduit pour l'acquisition d'équipements plus efficaces et respectueux de l'environnement.

- **3.2. Réglementation et cadre juridique**

- *Exemple concret* : La Politique Commune de la Pêche (PCP) de l'UE établit des quotas de capture et des réglementations strictes pour assurer une exploitation durable des ressources halieutiques, encadrant ainsi la transition vers des pratiques semi-industrielles.

- **3.3. Fiscalité incitative**

- *Exemple concret* : Certaines régions offrent des avantages fiscaux aux entreprises de pêche qui investissent dans des technologies vertes ou qui adoptent des pratiques durables, réduisant ainsi leur charge fiscale pour encourager la transition.

4. Formation et accompagnement des pêcheurs

- **4.1. Formation technique**

- ✓ *Utilisation SONAR , GPS*
- ✓ *Manutention des produits*
- ✓ *Maintenance accompagnements frigorifique*

- **4.2. Formation en gestion et commercialisation**

Exemple : Des programmes de formation en gestion d'entreprise et en techniques de commercialisation

- **4.3. Accompagnement communautaire**

Exemple concret : Le projet Sepia en Espagne implique la communauté locale en encourageant les pêcheurs à participer activement aux efforts de conservation, renforçant ainsi la cohésion sociale et l'adhésion aux nouvelles pratiques. [The Guardian](#)

- **4.4 Accompagnement dans le développement des plans d'affaires**

5. Développement des infrastructures

- **5.1. Modernisation des ports**

Exemple ; des investissements pour moderniser les infrastructures portuaires, incluant l'installation de systèmes de réfrigération et de stockage améliorés pour soutenir les opérations de pêche semi-industrielle.

- **5.2. Création de centres de transformation**

Mise en place des centres de transformation des produits de la mer pour ajouter de la valeur aux captures, permettant aux pêcheurs de diversifier leurs sources de revenus et de répondre aux exigences des marchés modernes.

- **5.3. Renforcement de la logistique**

Des initiatives pour améliorer la chaîne d'approvisionnement, incluant des systèmes de transport réfrigéré et des plateformes de distribution efficaces, assurant ainsi la fraîcheur et la qualité des produits jusqu'au consommateur final.

6. Suivi, évaluation et ajustements

- Assurer une gestion adaptative et efficace de la transition en surveillant les progrès, en ajustant les politiques, et en réduisant les conflits.

6.1. Mécanismes de suivi

Les mécanismes de suivi assurent un contrôle efficace des activités de pêche et de l'impact environnemental. Ils incluent :

- **Suivi des captures** pour surveiller les volumes et respecter les quotas.
- **Technologies de suivi** comme le GPS et les journaux électroniques pour renforcer la transparence.
- **Respect des réglementations** en évaluant les infractions et les conformités.

6.2. Évaluation périodique

L'évaluation périodique permet d'ajuster les politiques en fonction des résultats obtenus. Les indicateurs clés sont :

- **Performance économique** pour mesurer les gains financiers des pêcheurs.
- **Impact environnemental** à travers l'état des stocks halieutiques.
- **Satisfaction communautaire** via des enquêtes pour recueillir les retours des pêcheurs et acteurs locaux.

6.3. Gestion des conflits

La gestion des conflits vise à réduire les tensions entre pêcheurs et garantir une transition harmonieuse. Les actions incluent :

- **Réduction des conflits** grâce à des zones exclusives et des réglementations claires.
- **Participation des parties prenantes** dans des comités locaux.
- **Médiation active** pour résoudre les différends de manière équitable.

7. Collaboration internationale et partenariats

La collaboration internationale et les partenariats jouent un rôle crucial pour mobiliser les ressources nécessaires à la transition et garantir des pratiques durables. Les points clés sont :

- **Mobilisation des fonds internationaux** à travers des programmes d'aide (FAO, Banque mondiale) et des initiatives axées sur la durabilité.
- **Partenariats public-privé** pour partager les coûts des infrastructures et encourager l'adoption des technologies modernes.
- **Adhésion aux normes internationales** via des certifications de durabilité et de traçabilité, favorisant l'accès aux marchés mondiaux.

8. Communication et sensibilisation

Une communication efficace et une sensibilisation des acteurs sont essentielles pour renforcer l'adhésion à la transition. Les actions principales incluent :

- **Sensibilisation des communautés** en organisant des ateliers et des campagnes pour expliquer les avantages économiques et environnementaux.
- **Promotion des produits semi-industriels** grâce à des stratégies marketing valorisant la qualité et la durabilité des captures.
- **Transparence et inclusion** en impliquant toutes les parties prenantes dans le processus décisionnel et en rendant les informations accessibles.



ENFA-OI

**Assistance Technique pour la mise en œuvre du
Programme
Entrepreneuriat et Facilitation des Affaires
INTPA/MRU/2022/EA-RP/0019**

Consultant : Marouane chikhaoui

Mail : Marouane.chikhaoui@value.tn

Publication : Janvier 2025